



Les commissaires aux comptes,  
bâtisseurs d'une société de confiance

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



CNCC  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES



**par Philippe Vincent**  
Président de la CNCC

# EDIT

**L**a profession de commissaire aux comptes demeure un pilier essentiel de la confiance économique. En 2025, dans un contexte toujours marqué par de fortes incertitudes politiques, réglementaires et géopolitiques, nous avons su maintenir un cap clair, pour nous-mêmes comme pour nos clients, nous attachant à toujours prendre la hauteur nécessaire à la construction d'une vision à long terme.

Intermédiaires entre le droit et la réalité quotidienne des entreprises et des organisations, nous contribuons activement à la vitalité économique des territoires. Auditeurs, mais aussi entrepreneurs, à la tête de cabinets constituant des forces vives locales, nous œuvrons au service du respect de la loi, de l'intérêt général et d'une économie plus robuste et résiliente.

Aux dirigeants, nous apportons écoute, expertise et indépendance. Cette qualité d'écoute est au cœur de notre rôle et fonde un dialogue constructif et durable, avec les entreprises comme avec l'ensemble de nos parties prenantes. En 2025, la CNCC a poursuivi et approfondi ce dialogue, tant avec les institutions de l'État et notre régulateur qu'avec les organisations patronales et nos partenaires européens, témoignant d'une reconnaissance accrue de la valeur ajoutée de la profession et de son regard porté sur les grands enjeux économiques.

Dans un environnement réglementaire inflationniste et en pleine mutation, la CNCC n'a eu de cesse de défendre, au travers de toutes ses actions, un droit et des normes au service de l'économie. Qu'il s'agisse du reporting de durabilité, de la normalisation ou de la prévention des difficultés, notre action vise d'abord à protéger les acteurs économiques et préserver la confiance.

Enfin, il m'est impossible d'ouvrir ce rapport d'activité sans évoquer les transformations technologiques profondes dont nous sommes aujourd'hui tous témoins et acteurs, au premier rang desquelles l'intelligence artificielle, qui a occupé une place majeure dans les travaux de la Compagnie en 2025 et restera au cœur de nos priorités en 2026. Sur ce volet, la CNCC accompagne les cabinets avec pragmatisme et pédagogie, en rappelant une évidence : l'IA est un outil au service de l'efficacité certes, mais il nous revient collectivement de le mettre au service de notre créativité, du jugement professionnel et de la qualité de la relation humaine, qui demeurent irremplaçables et constituent le cœur de l'exercice de notre profession.

C'est avec la conviction que notre profession s'appuie sur des bases solides que nous poursuivrons nos actions en 2026, en région, au niveau national, européen et international, au service des commissaires aux comptes et de l'intérêt général !

**Bonne lecture !**



# SOMMAIRE

## 4 CHIFFRES CLÉS

---

## 7 AUDITEURS ET DIRIGEANTS FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE CONFIANCE

---

Temps forts 2025	8
36 <sup>e</sup> Assises	10
Convergence vers les normes ISA	13
Une nouvelle campagne pour la profession	14
IA : Innovation et Audit	18

## 23

### UNE INSTITUTION AU SERVICE

## DES PROFESSIONNELS ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CNCC Formation	24
Devenir Commissaire aux comptes	26
Perspective internationale	28
Relations avec la H2A	30
Contrôle d'activité délégué	31
Au plus près du terrain : les CRCC	32
Outils et IA	34

## 35

## DOCTRINE & TRAVAUX DE LA PROFESSION

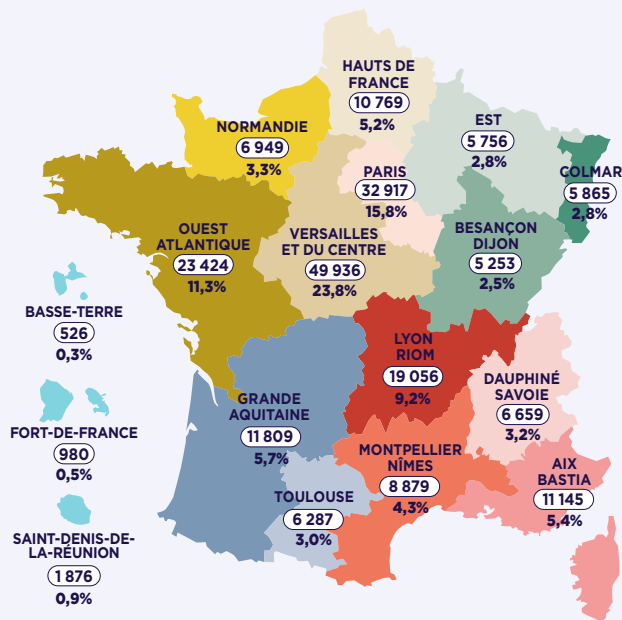
Durabilité	36
Entités d'intérêt public	38
Développement des missions	40
Évaluation	41
Normes et diligences	42
Études juridiques	43
Éthique professionnelle	44
Gestion des risques professionnels	45
Études comptables	46
Secteur public	48
Banques et assurances	50
Associations et fondations	52
Coopératives agricoles	54
<hr/>	
L'Institut Messine	55
Parties prenantes et contacts utiles	56



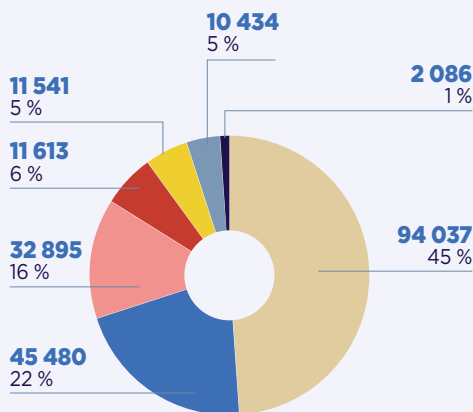
**208 086** \* données issues des déclarations d'activité 2025 portant sur les comptes 2024

mandats

Répartition des mandats par CRCC



Répartition par nature



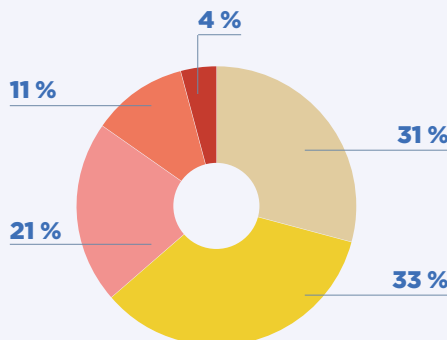
- > EIP : Entités d'Intérêt Public
- > PE : Petites Entreprises
- > ME : Moyennes Entreprises
- > Associations fondations et fonds de dotation
- > GE : Grandes Entreprises
- > Autres
- > OPC : Organismes de Placement Collectif

**4 741**  
milliards d'€  
Total CA audité

**13,7**  
millions de salariés  
dans les entités  
auditées

**21 658**  
mandats en co-commissariat  
aux comptes soit 10 % des mandats

Nombre de mandats par commissaire aux comptes signataire



- > 1 à 5 mandats
- > 6 à 20 mandats
- > 21 à 50 mandats
- > 51 à 100 mandats
- > + de 100 mandats

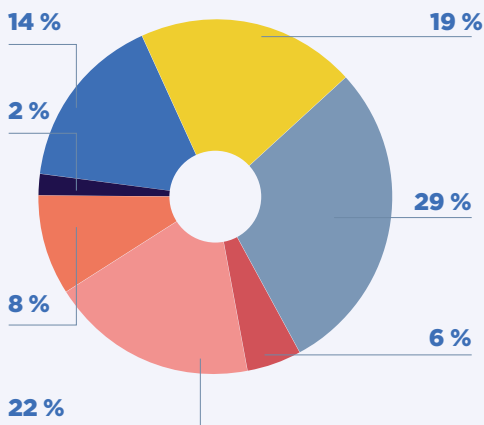
80

permanents au sein de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes



20,7 M€

Budget 2025 de la CNCC



- Services à la profession
- Frais de structure
- Systèmes d'information
- Relations publiques
- Relations internationales
- Formation professionnelle
- Délégations H2A\*

\* Délégations de contrôles d'activité et de l'obligation de formation

17 Compagnies régionales des commissaires aux comptes



+300 réunions des Commissions



Réunions de travail

11 réunions du Bureau national

5 réunions du Conseil national

11 réunions des présidents de CRCC



**AUDITEURS  
ET DIRIGEANTS**  
**FACE AUX  
NOUVEAUX ENJEUX  
DE CONFIANCE**

# 2025

## 10 JANVIER

Lettre ouverte aux décideurs européens pour une simplification du reporting de durabilité et la progressivité de sa mise en œuvre

## 16 JANVIER

Vœux de la profession et conférence de l'économiste Yann Algan « 2025 : risques économiques, risques politiques »



## 28 JANVIER

Journée nationale des Associations, Fondations et Fonds de dotation



## 6 FÉVRIER

4<sup>e</sup> édition de la journée Confiance numérique, avec un focus sur l'intelligence artificielle. Remise des prix du HackAUDIT



## 14 FÉVRIER

Publication de fiches de décryptage sur la réforme de la facture électronique et d'un pré-diagnostic sur la mise en place de la facture électronique

## 18 FÉVRIER

Rencontre avec Gérard Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice



## 4 AVRIL

Lancement des Ateliers trimestriels de la commission Durabilité : plus de 350 inscrits pour la 1<sup>re</sup> session

## 9 AVRIL

Publication de la 5<sup>e</sup> édition du Baromètre de la CNCC « Les commissaires aux comptes, acteurs essentiels de la régulation et de la confiance dans un environnement économique et politique en recomposition »



## 9 - 10 AVRIL

Participation au salon Go entrepreneurs Paris



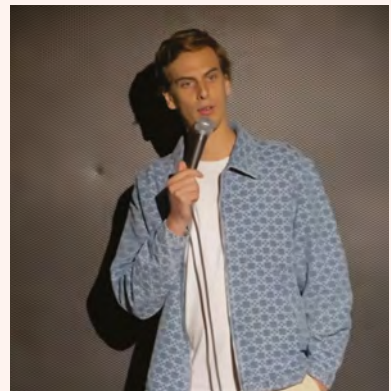
## 14 AVRIL

La CNCC accueille un sommet réunissant l'IFAC, l'IESBA et l'IAASB à Paris



## 20 MAI

Les commissaires aux comptes sur le devant de la scène avec l'humoriste Rodrigue: une vidéo vue près de 800 000 fois sur les réseaux sociaux



## 22 MAI

Nouvelle note de l'Institut Messine « Gouvernance des entreprises cotées : vertus et limites des proxy advisors »



## 24 JUIN

Participation à Impact PME en partenariat avec BFM Business. Rencontre avec Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'ESS



## 26 JUIN

Intelligence artificielle : lancement d'une première série de fiches de « bonnes pratiques » adaptées à la profession



## 8 JUILLET

4<sup>e</sup> édition des Challenges Durabilité-RSE. Cérémonie organisée en partenariat avec le CNOEC et l'ORSE



## 10 JUILLET

Lancement de « Faites vos jeux » la 2<sup>ème</sup> saison du podcast de fiction de la CNCC



## 10 SEPTEMBRE

Nouvelle campagne de notoriété « Je ne vois que lui, mon commissaire aux comptes »



## 25 SEPTEMBRE

Anatomie d'une bulle remporte le prix OR Podcast dans la catégorie SON du Grand Prix Stratégies du Craft et de la Production 2025



## 8 OCTOBRE

Lancement d'un nouveau pack diagnostic pour accompagner le déploiement de la facturation électronique

## 16 OCTOBRE

13<sup>ème</sup> journée de l'Évaluation « L'évaluation financière dans une période d'incertitudes économiques et politiques »



## 6 NOVEMBRE

PackAUDIT : nouvelle version modernisée, intégrant un module dédié aux associations



## 13 NOVEMBRE

2<sup>e</sup> édition de la journée Durabilité

## 4 & 5 DÉCEMBRE

Près de 1300 inscrits aux 36<sup>e</sup> Assises de la profession, à Bordeaux



Retrouvez les temps forts de l'année en vidéo

# 36<sup>e</sup> ASSISES

## DIRIGEANTS ET AUDITEURS AU CŒUR DES ÉCHANGES

**Les 4 et 5 décembre 2025, Bordeaux a accueilli les 36<sup>e</sup> Assises nationales des commissaires aux comptes, un rendez-vous incontournable de la profession. Sur le thème « Dirigeants & auditeurs : quelles dynamiques de croissance ? », l'événement a réuni près de 1 300 professionnels venus de toute la France pour échanger, se former et agir ensemble pour dessiner l'avenir de la profession.**

### L'AUDITEUR, UN DIRIGEANT COMME LES AUTRES ?

Ces Assises avaient pour ambition de rapprocher deux figures essentielles de l'économie française : le dirigeant d'entreprise et son commissaire aux comptes. Un des enjeux pour la profession, de longue date, est de « faire naître le réflexe commissaire aux comptes dès les premières décisions stratégiques » et de mettre en avant la valeur ajoutée de l'audit légal dans un contexte de croissance, de transformation et d'incertitude économique, notamment pour les PME et ETI. L'autre enjeu était de présenter en miroir la figure du commissaire aux comptes comme un dirigeant lui aussi, bien souvent confronté aux mêmes enjeux.

Cette thématique a irrigué toute la programmation : plénières, entretiens, ateliers et tables rondes ont mis en lumière la façon dont la relation entre dirigeants et auditeurs peut devenir un levier de performance, de sécurité et de croissance durable.



### Philippe Vincent

Président de la CNCC

**Être commissaire aux comptes, c'est accompagner des dirigeants tout en dirigeant un cabinet. Nous partageons les mêmes enjeux et préoccupations, en termes de développement, de croissance et de transformation. Nous évoluons dans le même cadre juridique, dont nous sommes des acteurs essentiels et dont nous connaissons mieux que personne la complexité.**



Revoir les conférences  
des Assises 2025

## DES TEMPS FORTS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES

La conférence plénière d'ouverture, marquée par l'intervention de Philippe Vincent et David Devautour, président de la CRCC Grande Aquitaine, a posé le cadre d'une année marquée par les transformations : transformation numérique d'abord, avec la démocratisation des usages de l'IA, nouvelles attentes des dirigeants face à un climat d'incertitude chronique et montée en puissance des enjeux extra-financiers. Parmi les grands témoins de cette édition, la CNCC a eu le plaisir de tendre le micro à Amir Reza-Tofighi, président de la CPME.

Les corapporteurs Olivier Arthaud, président de la commission Marchés PME-ETI, et Fabienne Mathieu, membre de la même commission, ont pris le relais en présentant les travaux de la CNCC et en proposant une réflexion à partir de la notion d'*expectation gap*, ce décalage entre les attentes du dirigeant vis-à-vis de son commissaire aux comptes et les possibilités de ce dernier compte tenu du cadre strict de son exercice... et des attentes de son régulateur ! Comment travailler avec ce décalage et en faire la pédagogie ? Et surtout, comment en faire un espace de dialogue et de création de valeur.



**1. Olivier Arthaud & Fabienne Mathieu**  
Corapporteurs des Assises

**2. Ancien ministre des PME,**  
entrepreneur Renaud Dutreil

**3. Président de la CPME**  
Amir Reza-Tofighi

En effet, les travaux du commissaire aux comptes, leurs spécificités et leurs limites, bien qu'ils constituent un gage de confiance et de sécurité pour l'entreprise, demeurent souvent mal compris, voire perçus comme une contrainte par les dirigeants.

Les actions de la commission Marchés PME-ETI traduisent une ambition claire : faire du commissaire aux comptes un tiers de confiance non seulement légitime, mais compris, reconnu et valorisé pour sa contribution à la sécurisation et à la pérennité de l'entreprise.

Les dirigeants présents - entrepreneurs, investisseurs - ont rappelé combien la fiabilité et la qualité de l'information financière restent décisives pour piloter une entreprise, convaincre un financeur ou rassurer des partenaires.

## LA RELATION AVEC LES DIRIGEANTS DE PME, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE POUR LA CNCC

Le cap que s'est donné la commission Marchés PME-ETI pour la durée de cette mandature est de définir une stratégie collective et opérationnelle pour renforcer la perception de la valeur ajoutée du commissaire aux comptes, développer de nouvelles missions et favoriser les échanges avec les parties prenantes, à commencer par les dirigeants d'entreprise. Cette stratégie s'articule autour de trois piliers :

### PILIER 1

#### L'environnement et les parties prenantes

Placer le commissaire aux comptes au centre de son écosystème en renforçant la relation de confiance avec les parties prenantes : institutions, réseaux professionnels et partenaires économiques. L'objectif est d'organiser des actions communes pour accroître la visibilité et l'impact de la profession.

### PILIER 2

#### La valeur ajoutée

Identifier et proposer des missions à forte valeur ajoutée, adaptées aux besoins des dirigeants de PME et ETI. La Commission analyse les thématiques porteuses pour les entreprises et structure une offre de services, afin de renforcer l'utilité du commissaire aux comptes, notamment en matière de cybersécurité et de contrôle interne.

### PILIER 3

#### L'adaptabilité de nos missions

Faire œuvre de pédagogie pour rendre les travaux des auditeurs plus accessibles et compréhensibles pour les chefs d'entreprise. La Commission élabore des éléments de langage pour mieux expliquer les avantages pour l'entité auditée des travaux réalisés.

## « AU CÔTÉ DU DIRIGEANT, JUSQU'OU ÊTRE LEADER ? »

Animé par Sylvain Boccon-Gibod, expert-comptable, commissaire aux comptes et co-président de la commission Marchés PME-ETI de la CNCC, et Denis Cocquet, créateur du cabinet conseil Arkenaos, cet atelier a exploré une dimension stratégique du métier : le positionnement de leader du commissaire aux comptes auprès des dirigeants de PME-ETI.

Le leadership ne repose ni sur le statut ni sur la hiérarchie, c'est avant tout un positionnement : la capacité à donner du sens, à inspirer, savoir créer un climat de confiance, d'engagement, et parfois, simplement ouvrir le dialogue ou poser la bonne question au bon moment.

Le commissaire aux comptes incarne ainsi un double leadership, en interne au sein du cabinet et en externe auprès du client, lui permettant d'agir en véritable partenaire du dirigeant.

Il s'agit d'être un « leader allié » en questionnant, éclairant, en ouvrant le champ des possibles et en sécurisant la prise de décision, sans jamais franchir la ligne du conseil ni se substituer au dirigeant.

La confiance repose sur deux piliers complémentaires : la fiabilité technique et la qualité relationnelle. Le commissaire aux comptes conjugue expertise, ouverture et positionnement de leader pour accompagner l'entreprise dans la durée, tout en respectant son cadre déontologique.

ATELIER



# CONVERGENCE VERS LES NORMES ISA : UN HORIZON POSITIF POUR LA PROFESSION

L'année 2025 marque une étape décisive pour la profession du point de vue des normes d'exercice professionnel, avec la décision prise par le Collège de la Haute Autorité de l'Audit de faire évoluer le système français des NEP en faveur d'une plus grande convergence avec les normes internationales d'audit (ISA). Il s'agit d'un chantier stratégique préparé en concertation avec la CNCC, et inscrit officiellement au programme de travail de la H2A.

## Une convergence normative attendue

La Haute Autorité avait déjà fait part à la CNCC de son souhait de « passer aux ISA » dès la fin de l'année 2024. La Compagnie avait alors indiqué à la H2A qu'elle souhaitait au préalable, avant toute prise de décision, pouvoir réaliser une étude d'impact visant à évaluer les effets potentiels de cette harmonisation sur l'exercice professionnel des cabinets quelles que soient leur taille et la taille des entreprises qu'ils contrôlent. La CNCC a donc pris le temps de réunir un groupe de travail composé de professionnels de terrain et d'élus issus de cabinets de toutes tailles, afin d'assurer une bonne représentativité des modes d'exercice professionnel et que les réflexions préparatoires à cet important projet soient ancrées dans la réalité du terrain et adaptées à la diversité des pratiques. Le groupe de travail a rendu son rapport à l'automne 2025. Il conclut au caractère nécessaire et bénéfique pour la profession du « passage aux ISA ».



**Philippe Vincent**  
Président de la CNCC

Cette décision a été prise après une consultation et des travaux de plusieurs mois, auxquels, à ma demande, la CNCC a été associée, par l'intermédiaire de représentants de cabinets de toutes tailles.

## Une mise en œuvre progressive et respectueuse des spécificités françaises

Les travaux d'adaptation du référentiel international, pour prendre en compte les dispositions légales et réglementaires françaises - du Code de Commerce, notamment- et européennes, devraient prendre plusieurs années, laissant ainsi le temps aux commissaires aux comptes de se former et de se préparer. Le référentiel revu intégrera des aménagements spécifiques destinés à assurer une progressivité et une proportionnalité adaptée à la taille des cabinets et des entreprises, tout en préservant des éléments aussi structurants pour le modèle français que le co-commissariat aux comptes, le mandat de 6 ans, la procédure d'alerte, la révélation des faits délictueux, ...

## Redonner aux normes leur vocation première

Pour la CNCC, la convergence vers les ISA est l'occasion de réaffirmer que la norme doit rester un outil pédagogique au service de la qualité de l'audit, et non un instrument au service de la sanction. Lors de son discours aux 36<sup>e</sup> Assises nationales de la profession, à Bordeaux, Philippe Vincent a ainsi insisté sur le fait que la vocation des normes est bien d'accompagner et de soutenir l'exercice professionnel, en valorisant le jugement professionnel et la dimension humaine de l'audit, qui requièrent compétence, vision, décision, courage, ... Des valeurs fondamentales qui sont centrales au référentiel international des ISA.

## Un retour dans le cadre international

Avec cette réforme, la France qui était le seul Etat membre de l'UE à ne pas avoir « adopté » les ISA se repositionne pleinement dans un cadre international et européen, moderne et reconnu, qui valorise le jugement professionnel de l'auditeur et rappelle les responsabilités respectives de la Direction et du gouvernement d'entreprise dans l'élaboration des comptes et de l'auditeur dans l'émission de son opinion.

## **LA CNCC RENOUVELLE SA CAMPAGNE NATIONALE DE COMMUNICATION**

En 2025, la CNCC a donné un nouvel élan à sa stratégie de communication, en dévoilant une campagne nationale d'une nouvelle ampleur. Conçue comme un marqueur de modernité et de clarté, cette prise de parole ambitieuse vise à rappeler ce qui fonde la valeur ajoutée du commissaire aux comptes pour le dirigeant : la relation de confiance qui les unit.

## UNE CAMPAGNE ÉVÉNEMENT

# “JE NE VOIS QU’ELLE. JE NE VOIS QUE LUI.”

Lancée officiellement le 15 septembre 2025, cette campagne constitue l’un des temps forts de l’année. Imaginée avec l’agence MadameMonsieur, elle met au premier plan la relation singulière qui unit un dirigeant et son commissaire aux comptes. Déployée dans 63 gares, plus de 1 100 panneaux d’affichage, ainsi que dans 14 aéroports, elle bénéficie d’une visibilité massive, renouvelée également au mois de décembre.

## UN CONCEPT VISUEL FORT, AU SERVICE D’UN MESSAGE PUISSANT

Le parti pris esthétique rompt avec les codes institutionnels habituels : une photo en noir et blanc, un dirigeant flouté au premier plan, un commissaire aux comptes net à l’arrière-plan incarnant la stabilité et la confiance.

La campagne s’articule autour de trois accroches phares :  
« Pour sécuriser mon entreprise, je ne vois qu’elle. »,  
« Pour entreprendre en confiance, je ne vois que lui. »,  
« Pour sécuriser mon association, je ne vois qu’elle. »

Dans cette campagne, les dirigeants sont au premier plan et s’expriment à la première personne, ils sont les meilleurs ambassadeurs de la profession : un chef d’entreprise, une dirigeante d’association et une fondatrice de start-up témoignent de la valeur ajoutée du commissaire aux comptes pour eux-mêmes et pour leur entité.



**POUR SÉCURISER  
MON ENTREPRISE,  
JE NE VOIS QU’ELLE.**

Ma commissaire aux comptes

**POUR ENTREPRENDRE  
EN CONFIANCE,  
JE NE VOIS QUE LUI.**

Mon commissaire aux comptes

**POUR SÉCURISER  
MON ASSOCIATION,  
JE NE VOIS QU’ELLE.**

Ma commissaire aux comptes

## UNE STRATÉGIE MULTIMEDIA INTÉGRÉE

La campagne 2025 repose sur un dispositif multisupport : affichage, presse économique, digital premium, radio, et un site dédié [auditeur-legal.fr](http://auditeur-legal.fr).

### — EN DIGITAL

des campagnes display premium déployées sur les sites de grands médias, offrant une visibilité qualifiée auprès d'un public de décideurs et de cadres dirigeants.

### — UNE CAMPAGNE RADIO

elle vient compléter ce dispositif en relayant des témoignages de deux chefs d'entreprise et d'une dirigeante d'association.

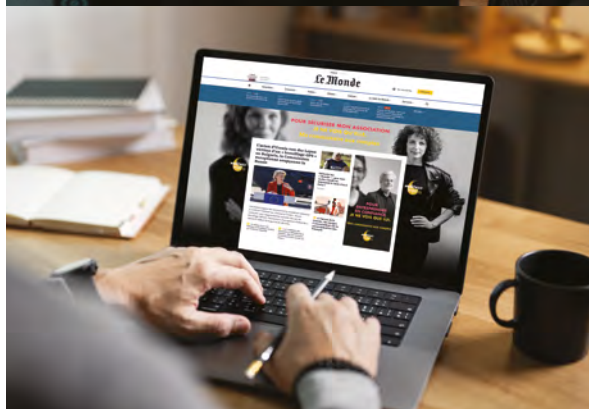
### — EN PRESSE ÉCRITE

des insertions sont parues dans des titres économiques majeurs afin de renforcer la portée du message.



**Philippe Vincent**  
Président de la CNCC

Cette campagne met en lumière ce qui fait l'essence de notre métier : la confiance. Le commissaire aux comptes est en effet le seul à pouvoir certifier les comptes d'une entreprise, engageant sa responsabilité pour en garantir la fiabilité, la sincérité et la transparence. En choisissant de montrer la relation entre le commissaire aux comptes et les dirigeants, nous rappelons que l'audit légal est un levier de sécurité, ainsi qu'un outil au service d'une démarche continue de progrès. Notre ambition est de mettre l'entrepreneur en situation de réussite, en lui donnant la possibilité de communiquer à ses partenaires des données fiables, et en éclairant ses choix décisifs avec rigueur et indépendance.





**Kristell Dicharry**  
Présidente de la commission  
Communication - CNCC

Avec cette nouvelle campagne, nous poursuivons une ambition claire : incarner la profession, mettre en avant la relation de confiance entre le commissaire aux comptes et le dirigeant auprès de qui il intervient, faire connaître la valeur de ses missions. À travers des portraits épurés soulignés d'une accroche forte et une présence renforcée dans les médias, nous affirmons que le commissaire aux comptes est un acteur clé au service des transformations économiques, sociales et environnementales.



## CÔTÉ JEUNES

### LE PODCAST DE LA CNCC SE DÉCLINE EN BANDE DESSINÉE

En 2024, la stratégie de communication de la CNCC s'était enrichie d'un volet narratif puissant avec le podcast de fiction *Anatomie d'une bulle*. La deuxième saison des aventures de Sofiane est sortie sur les plateformes de streaming alors que la première se déclinait en bande dessinée, dévoilée et diffusée lors des 36<sup>e</sup> Assises de la profession à Bordeaux. Illustrée par l'auteur Joël Alessandra, la BD transpose l'atmosphère immersive de la fiction sonore dans un récit graphique haletant.

Pensée pour faire découvrir au grand public et aux jeunes générations le métier d'auditeur légal sous un angle immersif et accessible, la série audio - un thriller économique en six épisodes - rencontre toujours un large écho, totalisant près de 250 000 écoutes sur les deux premières saisons.

Après le 1<sup>er</sup> prix du meilleur podcast de marque et le 2<sup>e</sup> prix du podcast de fiction et de la production sonore au Grand Prix de la Créativité Podcast 2024, la série a été de nouveau distinguée en 2025. Elle remporte ainsi le 1<sup>er</sup> prix du meilleur podcast de fiction au Grand Prix de la Créativité Podcast 2025 (CB News) et un Prix Or dans la catégorie SON au Grand Prix Stratégies du Craft et de la Production.

Ce projet illustre bien la volonté de la CNCC d'utiliser des formats innovants pour renouveler l'image de la profession, renforcer son attractivité et toucher un public bien plus large que les cercles habituels de la communication institutionnelle.





## LA CNCC ACCÉLÈRE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UNE TRANSFORMATION MAÎTRISÉE ET SÉCURISÉE

En 2025, la CNCC a poursuivi ses travaux en faveur d'une adoption maîtrisée, sécurisée et utile de l'intelligence artificielle par la profession. Sous l'impulsion de la commission Transformation numérique & IA et de son président, Arnaud Ducap, l'institution a déployé une stratégie structurée articulant vision, cadre déontologique et outils pratiques, afin d'accompagner l'ensemble des cabinets dans cette mutation technologique.

### REPENSER LA CHAÎNE DE CONFIANCE À L'ÈRE DE L'IA

Dès décembre 2024, la CNCC posait les fondations de cette transformation avec la publication de son premier rapport consacré à l'intelligence artificielle. Intitulé Repenser la chaîne de confiance à l'ère de l'intelligence artificielle - Éthique, gouvernance, risques et opportunités - ce document analysait l'impact de la généralisation de l'usage des IA génératives sur l'économie, la régulation, l'information financière et les pratiques professionnelles. Il traçait également les grandes lignes d'une feuille de route destinée à guider la profession dans les années à venir, en conciliant performance, responsabilité et indépendance.



Télécharger  
le rapport



## BONNES PRATIQUES POUR LES CABINETS : UN CADRE D'USAGE CLAIR ET OPÉRATIONNEL

Dès juin 2025, la CNCC publiait une collection inédite de fiches « Bonnes pratiques IA », destinées à rendre l'IA générative utilisable concrètement dans les cabinets, quelle que soit leur taille ou leur maturité. Ces fiches couvrent un spectre complet : principes fondamentaux, règles de confidentialité, cas pratiques de prompts, exemples de paragraphes pour une charte interne, modalités de supervision humaine, et même un quiz d'auto-évaluation. Elles sont accessibles à tous, au sein et en dehors de la profession !

**10 fiches pour accompagner chaque cabinet, quel que soit son niveau.**

Structurées en deux parcours, elles s'adressent à tous les professionnels :

- Parcours Découverte : avantages et inconvénients de l'IA générative, règles fondamentales, étapes pour démarrer, cas pratiques bureautiques
- Parcours Avancé : principes généraux en cabinet, modèle de charte IA, mise en œuvre pratique



Télécharger  
les fiches

## FORMER, ACCULTURER, FÉDÉRER : JOURNÉE CONFIANCE NUMÉRIQUE

La Journée Confiance Numérique, organisée à Station F le 6 février 2025 pour la 4e année consécutive, a réuni experts techniques, institutionnels et professionnels pour continuer à explorer les enjeux éthiques, réglementaires et opérationnels de l'intelligence artificielle pour les professionnels de l'audit. L'événement a notamment accueilli la grande finale du HackAUDIT 2024.



### Arnaud Ducap

Président de la commission Transformation numérique et IA au service des professionnels

2025 a permis d'initier un grand nombre de projets très concrets et de poser les bases des bons usages de l'IA au sein de nos cabinets, pour favoriser une adoption sécurisée. En 2026, plusieurs projets majeurs verront le jour, notamment la mise à disposition de Sidon!Assist, la nouvelle version boostée à l'IA de notre base documentaire professionnelle, mais également le développement de formations spécifiques pour les auditeurs, adaptées à leurs usages professionnels de l'IA.



# UNE COMMISSION PLEINEMENT MOBILISÉE POUR PRÉPARER LA PROFESSION.

L'année 2025 a été celle de la concrétisation. Après des travaux fondateurs déjà initiés par la CNCC, la commission Transformation numérique et IA a produit des livrables concrets, déployé une stratégie de formation structurée et intensifié sa présence auprès des professionnels. Organisée en 8 groupes de travail, la Commission couvre l'ensemble des enjeux posés par l'intelligence artificielle à la profession.

## RELATION AVEC LE MONDE ACADÉMIQUE ET INNOVATION : FOCUS SUR LE HACKAUDIT

Le HackAUDIT, concours d'innovation de la CNCC, s'impose comme un laboratoire d'idées où étudiants, jeunes professionnels et cabinets explorent ensemble les usages d'avant-garde de l'IA.

### HACKAUDIT 2024

5<sup>e</sup> édition - Finale le 6 février 2025

La 5<sup>e</sup> édition du HackAUDIT a relevé un défi ambitieux : « Comment les IA ou IA génératives peuvent-elles aider les commissaires aux comptes à réaliser leurs missions d'audit financier et d'audit extra-financier ? »

**5 équipes finalistes ont été sélectionnées parmi de nombreux candidats :**

- **CAC to the Future (lauréate)** IAELYON - School of Management
- **ExpertIA (2<sup>e</sup> place)** FSEG - Strasbourg
- **AI-NES** INES - Paris
- **IAuditor's** FSEG - Strasbourg
- **RSEvolution** FSEG - Strasbourg

C'est l'équipe **CAC to the Future de l'IAE de Lyon** qui a remporté cette 5<sup>e</sup> édition, devant l'équipe ExpertIA de la FSEG de Strasbourg.



*Équipe du projet « CAC to the Future »*

### HACKAUDIT 2025

6<sup>e</sup> édition - Thème : Les agents IA au service de la transformation de la profession de commissaire aux comptes

Lancé en 2018, le HackAUDIT franchit une nouvelle étape en se penchant sur les Agents IA — ces systèmes capables d'agir de manière autonome pour accomplir des tâches complexes. Signe de la montée en puissance du concours, ce sont plus de 15 équipes qui ont été sélectionnées pour relever ce défi, confirmant l'engouement croissant de la jeune génération pour les enjeux de l'IA dans l'audit. La finale a eu lieu lors de la Journée Confiance Numérique du 9 mars 2026.

## OUTILS PRATIQUES POUR LE CABINET ET SES CLIENTS

**Présentés lors de l'atelier IA des Assises 2025, trois nouveaux outils ont été mis à disposition de la profession :**

- Questionnaire de pré-diagnostic de maturité IA pour les entreprises clientes : 7 rubriques (Vision & Stratégie, Compétences & Culture, Gouvernance & Éthique, Données & Infrastructure, Cas d'usage, Qualité des résultats, Approche environnementale), avec rendu graphique et recommandations
- Panorama des principaux LLM et solutions IA du marché (novembre 2025) : cartographie des moteurs d'IA, points d'attention et précautions par solution
- Exemple de charte IA pour les cabinets : principes d'utilisation éthique et sécurisée, gestion des risques (confidentialité, biais, droits d'auteur), règles de gouvernance adaptables à chaque structure

## FORMATION

**Un parcours structuré pour monter en compétences.**

CNCC Formation a enrichi l'offre de formation disponible sur son site tout au long de l'année :

- Webinaire IA (2 juillet 2025) — disponible en e-learning
- Parcours « IA génératives & Audit » : deux classes virtuelles intensives de 7 à 8 heures, conçues avec NÉOMA, pour transformer sa pratique professionnelle et maîtriser l'exploitation des données en audit
- Atelier IA aux Assises 2025 : présentation croisée des impacts de l'usage de l'IA entre entreprises et cabinets
- En cours de finalisation : nouvelle formation de 7 heures. « IA & Audit, comprendre et passer à la pratique ». Une immersion progressive et très opérationnelle avec une maîtrise des notions essentielles, des démonstrations en direct, des cas pratiques issus de situations réelles de commissariat aux comptes.

## SIDONIASSIST

Les travaux autour de SidoniAssist, l'assistant intelligent adossé à la base documentaire Sidoni, ont franchi une nouvelle étape avec le lancement de tests sur la plateforme DUST.

L'outil devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2026, pour un déploiement progressif auprès des professionnels.



37<sup>e</sup> ASSISOS

IA:  
INNOVATION  
& AUDIT

INNOVATION  
+ AUDIT

LUNDI 7  
MARDI 8  
DÉC  
2026

CNIT FOREST  
Paris La Défense

CNCC  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES



**UNE INSTITUTION  
AU SERVICE**

**DES PROFESSIONNELS  
ET DE L'INTÉRÊT  
GÉNÉRAL**

# FORMER, ACCOMPAGNER, ANTICIPER

**En 2025, CNCC Formation a poursuivi son action au service du développement des compétences des commissaires aux comptes, dans un contexte de transformation profonde de la profession. L'année a été marquée par le renforcement de l'offre de formation, l'engagement des formateurs et la modernisation des outils au service des professionnels.**

## DES FORMATEURS AU CŒUR DE L'EXIGENCE PÉDAGOGIQUE

### Une campagne de recrutement inédite

En 2025, CNCC Formation a lancé une **nouvelle campagne dédiée au recrutement de formateurs**, avec l'objectif de **mobiliser de nouveaux experts prêts à s'engager au service de la formation**, tout en maintenant un haut niveau d'exigence pédagogique et technique.



### Anne-Laure Chevalier

Présidente de la commission Formation des professionnels

Dans un contexte de profondes évolutions réglementaires, technologiques et sociétales, la formation professionnelle est plus que jamais au cœur de l'avenir de notre profession. CNCC Formation se positionne comme un partenaire de référence en renforçant son offre, diversifiant ses thématiques, modernisant ses outils et formats pédagogiques. Notre objectif est de préparer les professionnels aux défis de demain et de faire de la formation un pilier d'excellence et de reconnaissance.

## LES CHIFFRES DE L'ANNÉE

Près de **990** sessions de formation  
(hors Visa Durabilité CNCC)

Plus de **90** nouveautés,  
tous formats confondus

Environ **22 000** participants formés  
(hors Visa Durabilité CNCC)

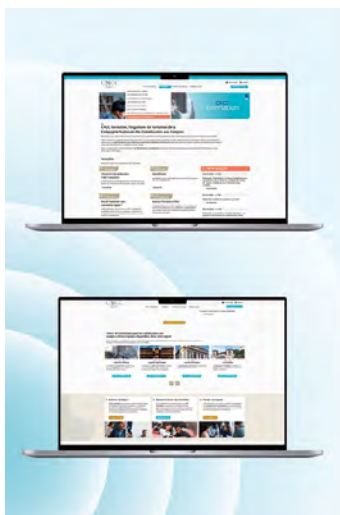
**170** formateurs mobilisés

**95,5 %** de taux de recommandation

## LE SÉMINAIRE ANNUEL DES FORMATEURS

**Organisé chaque année au mois de juillet, le séminaire des formateurs constitue un temps fort de la vie de CNCC Formation.**

Il offre un cadre privilégié pour le **partage des retours d'expérience**, la réflexion collective sur les pratiques pédagogiques et **l'anticipation des évolutions des contenus de formation**. Il contribue également à renforcer la **cohésion** et **l'engagement au sein du cercle des formateurs CNCC**.



## UN NOUVEAU SITE POUR UNE EXPÉRIENCE UTILISATEUR RENFORCÉE

**Dans une démarche de modernisation continue de son offre et de ses services, CNCC Formation lance avant l'été une nouvelle version de son site internet. Cette refonte s'inscrit dans la volonté d'offrir aux professionnels un outil plus accessible, plus lisible et plus performant.**

Le nouveau site propose une expérience utilisateur améliorée, grâce à une navigation plus intuitive, une meilleure structuration des contenus et des parcours de recherche et d'inscription simplifiés. Conçu comme un véritable outil au service de la formation continue, ce nouveau site contribue à renforcer l'attractivité de l'offre de CNCC Formation et à accompagner plus efficacement les professionnels dans le développement de leurs compétences.

- Le nouveau site de CNCC Formation c'est :**
- Une navigation plus fluide
  - Une offre de formation régionale plus lisible
  - Une expérience utilisateur modernisée
  - Un accès simplifié à l'information et à l'inscription

## THÉMATIQUES PHARES DE L'ANNÉE

### Durabilité : une priorité de long terme

- 32 formations dispensées (hors Visa Durabilité CNCC)
- 2<sup>ème</sup> édition de la Journée Durabilité (341 participants)
- 1 996 participants au Visa Durabilité CNCC en 2025 et plus de 4 600 commissaires aux comptes formés depuis sa sortie
- Renouvellement de l'homologation du Visa Durabilité CNCC jusqu'au 31.12.2026

### Intelligence artificielle : Anticiper les transformations

- 10 formations consacrées à l'IA
- 1 257 participants formés en 2025
- Une thématique identifiée comme une priorité stratégique pour la profession
- Programme complet en 2026 avec la commission Transformation numérique et IA au service de la profession à venir

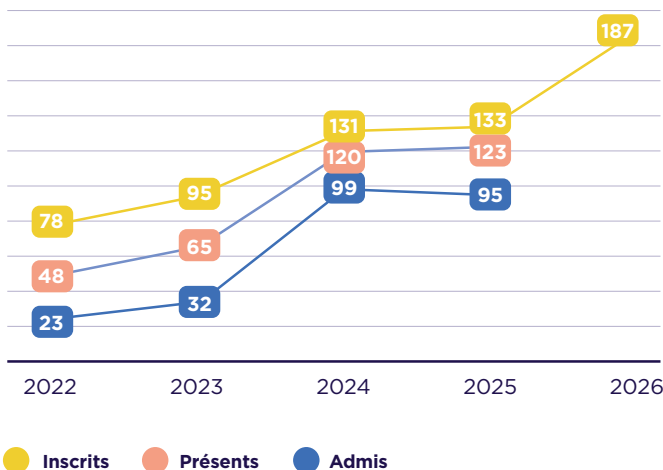


# DEVENIR COMMISSAIRE AUX COMPTES

## CERTIFICAT PRÉPARATOIRE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES (CPCAC)

La session 2025 du certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPCAC) confirme l'élan donné par les nouvelles modalités d'obtention du CPCAC avec des résultats s'inscrivant dans la lignée de ceux obtenus en 2024. Pour rappel, le nouvel examen consiste en un entretien avec le jury prenant appui sur un dossier dans lequel le candidat affirmera ses motivations, ses compétences ainsi que son projet professionnel.

La dynamique dans la progression des inscriptions (187 en 2026) souligne l'ouverture de notre cursus à d'autres profils et a permis d'atteindre de nouveaux records puisque, pour la session 2026, plus de 220 dossiers ont été déposés au sein des compagnies régionales entre le 1er octobre et le 30 novembre 2025.



**Etienne Latreille**

Président de la commission Formation initiale

Quand Formation rime bien avec passion.

## STAGE PROFESSIONNEL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Dans le droit fil de l'évolution des effectifs ayant obtenu le certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes, l'effectif des stagiaires s'établit à 270 au 31 décembre 2025 contre 213 au 31 décembre 2024.

**5 077 professionnels ont reçu l'habilitation de leur compagnie régionale afin de recevoir des stagiaires commissaires aux comptes.**

La CNCC entreprend auprès de ses compagnies régionales une animation au profit de l'ensemble des stagiaires répartis sur le territoire afin d'assurer un meilleur accompagnement.

La Compagnie nationale a ainsi saisi l'opportunité des Assises 2025 pour organiser un atelier spécifique dédié aux stagiaires, animé par Amal Taour-Alves, contrôleur national du stage, et Etienne Latreille, contrôleur adjoint pour évoquer leurs obligations, les attentes et les épreuves finales.

Cette action s'ajoute à celles des CRCC qui organisent des journées de regroupement.



## ÉCOLE FRANÇAISE DE FORMATION À L'AUDIT : LA RÉGIONALISATION EST EN COURS

De nombreux IAE ont fait part de leur intérêt quant à l'ouverture de DU d'Audit (diplôme universitaire) sur le territoire. Ainsi les IAE de Rennes, Bordeaux, Dijon, Lyon, Rouen, Limoges travaillent en étroite collaboration avec leur compagnie régionale pour des ouvertures à la rentrée 2026 ou 2027.

## CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

La session 2025 du certificat et de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes a permis l'arrivée de 51 nouveaux professionnels dans la profession. La promotion 2025 a été chaleureusement félicitée lors de la cérémonie des vœux du Président qui s'est tenue le 19 janvier 2026.

L'année 2025 a également été marquée par l'arrivée de Monsieur Dominique Vonau à la présidence du jury des examens d'accès à la profession de commissaire aux comptes en remplacement de Madame Alice Pézard que nous remercions vivement pour son engagement au cours de ces dernières années.



Promotion CAFCAC 2025

## PLAN JEUNES DIPLÔMÉS

Depuis 5 ans, la CNCC accompagne les nouveaux diplômés du CAFCAC et du DEC à leur entrée dans la profession, un dispositif destiné à lever les freins financiers à l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes et à faciliter leur installation et le développement de leur activité.

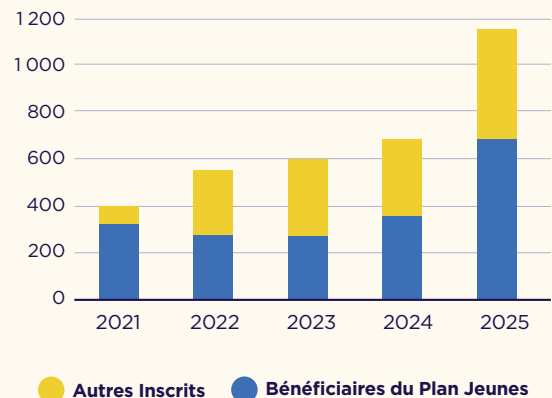
Son objectif ? Faire en sorte que le bon moment pour s'inscrire sur la liste des commissaires aux comptes soit le plus tôt possible, dès l'obtention du DEC ou du CAFCAC.

Le principe est simple, tous les certifiés du CAFCAC et diplômés du DEC qui s'inscrivent sur la liste des commissaires aux comptes dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme bénéficient durant 3 ans de :

- La prise en charge intégrale de la cotisation nationale et de l'assurance professionnelle.
- L'accès gratuit à près de 30 heures de formation par an, dont sept heures de webinaires CNCC formation, une dizaine d'heures de e-learning et un accès privilégié aux événements organisés par la CNCC.
- L'accès à tous les outils de travail numériques de la CNCC, SmartFec+, B.I. Audit, CyberAudit, RGPDAudit, PackAUDIT, etc.

En offrant un accès privilégié aux événements et aux services CNCC, l'objectif pour la Compagnie est également de tisser un lien de proximité avec la nouvelle génération de professionnels, en leur permettant d'accéder à un réseau de professionnels dynamiques, tournés vers l'avenir de leur métier et de leurs cabinets.

## RÉPARTITION DE BÉNÉFICIAIRES DU PLAN PARMIS LES NOUVEAUX INSCRITS DEPUIS 2021





## AU PLAN EUROPÉEN : DIRECTIVE OMNIBUS, LE REVIREMENT EUROPÉEN

Le revirement qui s'était profilé en matière de durabilité à la fin de l'année 2024 s'est réalisé en 2025, avec la publication des directives « Stop The Clock » et Omnibus, menant à un report immédiat de la deuxième vague de la CSRD et à un redimensionnement complet tant du champ des entreprises couvertes par la CSRD que du champ des informations de durabilité à fournir, avec la révision des ESRS.

Cela a donné lieu, de la part de la CNCC, à un important travail de pédagogie et de conviction auprès des institutions européennes, et notamment du Parlement européen, pour expliquer la position de la Compagnie, favorable à une application proportionnée de la CSRD qui permettrait aux petites et moyennes entreprises à la fois de répondre aux demandes de leurs prêteurs et de leurs clients en matière d'informations de durabilité mais également de sauvegarder les objectifs du Pacte vert européen.

Le climat géopolitique délétère et la panique créée par les discours sur la perte de compétitivité de l'Europe ont malgré tout conduit à une réduction de 90% du champ d'application de la CSRD, laissant la possibilité d'un reporting volontaire aux entreprises de moins de 1000 employés, destiné à les protéger des demandes individualisées d'informations de durabilité de la part de leurs financeurs et de leurs clients, par exemple lorsqu'elles font parties de la chaîne de valeur d'entreprises plus grandes soumises à la CSRD.

Outre la réduction du champ de la CSRD par la directive Omnibus, l'EFRAG s'est vu confier par la Commission européenne une commande de simplification et de réduction des ESRS, les normes de reporting de durabilité que la Commission venait d'adopter.

Ce travail de réduction a été mené, à marche forcée, par l'EFRAG et a donné lieu à de nombreuses consultations auxquelles la CNCC a répondu dans des délais très contraints en mobilisant des efforts techniques importants.

Toujours au niveau européen, Accountancy Europe, l'organisation regroupant les instituts de professionnels comptables et d'auditeurs en Europe, au Board de laquelle la CNCC est représentée, a accueilli un nouveau CEO, Eelco Van der Enden, succédant à Olivier Boutellis-Taft, qui avait occupé ce poste pendant plus de 18 ans. Ce changement a été l'occasion de resserrer les liens et le dialogue avec la CNCC à travers une série de rencontres régulières.

Cela a également été l'occasion de créer, à l'initiative de la CNCC, un groupe informel des instituts professionnels des quatre plus importantes économies de l'UE (Allemagne, Espagne, France, Italie) dont l'objectif est d'échanger sur nos problématiques professionnelles communes et d'assurer Accountancy Europe de notre soutien, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des positions fermes. La première réunion de ce groupe quadrilatéral s'est tenue à Paris, à l'invitation de Philippe Vincent.

## AU PLAN INTERNATIONAL : VERS UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE LA NORMALISATION INTERNATIONALE D'AUDIT ET D'ÉTHIQUE

Un chantier important s'est ouvert au niveau international en 2025, entre l'IFAC et les régulateurs mondiaux réunis au sein du Monitoring Group : celui de la deuxième réforme de la gouvernance de la normalisation de l'audit (IAASB) et de l'éthique (IESBA).

À peine achevée, la première réforme du Monitoring Group avait conduit en 2023 à la création d'une structure bicéphale, avec d'un côté, l'IFEA (International Foundation For Ethics And Audit), une fondation basée aux Etats-Unis, abritant les deux Conseils de normalisation d'audit et d'éthique (IAASB et IESBA), et de l'autre, le PIOB (Public Interest Oversight Board), basé à Madrid, supervisant le fonctionnement et les travaux de ces deux Conseils,

Des difficultés touchant au financement et à la gouvernance de ces structures sont rapidement apparues, posant à nouveau la question du fonctionnement général de la normalisation internationale, de sa rationalisation et de son lien avec les professionnels et le terrain économique.

Un mécontentement s'est particulièrement cristallisé face à la complexité de la norme relative à l'indépendance de l'auditeur de l'information de durabilité (IESSA), et notamment aux exigences d'indépendance vis-à-vis de la chaîne de valeur, conduisant l'IFAC, avec l'aide de la DIPAC, à organiser à Paris dans les locaux de la CNCC, un sommet IFAC, IAASB, IESBA, le 14 avril 2025.

Ce sommet avait pour objectif de rétablir le dialogue en exprimant clairement la voix des professionnels, et d'évoquer des voies d'améliorations possibles, avec en toile de fond, la question de l'acceptabilité des normes, qui concerne aussi les investisseurs et les entrepreneurs.

Réunissant une centaine de participants de très haut niveau en provenance du monde entier, la rencontre a marqué le coup d'envoi d'une réflexion sur les voies d'une meilleure écoute dans la normalisation internationale tant de la profession, que des autres parties prenantes : financeurs, investisseurs et préparateurs.

Cette discussion indispensable sur la normalisation internationale se poursuit en 2026 : la CNCC et la DIPAC y participent activement, en lien étroit avec l'IFAC, actuellement présidé par Jean Bouquot, ancien président de la CNCC.



**Philippe Vincent**  
Président de la CNCC

*La normalisation internationale est à la croisée des chemins et doit se poser la question de l'acceptabilité des normes. En cela, j'entends l'acceptabilité pour la profession mais aussi pour les entreprises dont nous contrôlons les comptes, nos « clients », et plus généralement, pour l'économie dans son ensemble. Car les normes ne doivent pas être écrites pour les régulateurs, mais bien pour la profession, en tant que créateur de confiance pour un bon fonctionnement de tout l'écosystème économique, au service des investisseurs et, plus généralement, de tous les citoyens.*

# H2A-CNCC : UNE RELATION CONSTRUCTIVE AU SERVICE DE LA QUALITÉ

## TEMPS FORTS

### 30 janvier

Audition de Philippe Vincent par le collège de la H2A au démarrage de sa mandature

### 1<sup>er</sup> avril

Réunion du groupe de travail H2A/CNCC « Enjeux européens »

### 20 mai

Intervention de Florence Peybernès à la réunion des présidents de compagnies régionales sur notamment la communication sur le champ d'application de l'obligation de rotation applicable au sein des entités qui font appel à la générosité du public, le traitement par les Compagnies régionales des omissions et des décisions d'habilitation des maîtres de stage

### 17 juin

Intervention d'Éric Baudrier au Forum EIP sur les publications de la H2A, les obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et sur le programme 2024 des contrôles

### 21 juillet

Commentaires de la CNCC sur le projet de Foire aux Questions de la H2A sur les démissions

### 9 septembre

Échanges entre la présidente de la Commission des sanctions de la H2A et Philippe Vincent

### 15 septembre

Publication de la position commune H2A/CNCC sur le champ d'application de l'obligation de rotation des commissaires aux comptes d'associations faisant appel à la générosité du public

### 22 septembre

Réunion du groupe de travail H2A/CNCC « Enjeux européens »

### 9 octobre

Avis de la CNCC sur le projet de norme d'exercice professionnel « Audit des comptes de groupe (y compris l'utilisation des travaux des auditeurs des composants) – aspects particuliers » (NEP 600)

### 13 novembre

Participation de la H2A à la Journée Durabilité : Éric Baudrier s'est prêté à un jeu de questions-réponses sur l'actualité autour de la durabilité, notamment l'incidence potentielle de l'actualité sur les lignes directrices de la H2A

### 20 novembre

Présentation de l'étude d'impact relative au passage aux ISA de la CNCC devant le Collège de la H2A par Philippe Vincent, Damien Leurent et Jean-François Mallen

### 26 novembre

Réunion du groupe de travail H2A/CNCC « Enjeux européens »

### 11 décembre

Participation de la CNCC au groupe de travail CSRD de la H2A pour la mise à jour des lignes directrices relatives à la mission de certification des informations en matière de durabilité, publiées en octobre 2024

### 16 décembre

Intervention d'Éric Baudrier au Forum EIP sur les obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sur l'actualité normative et sur le résultat des contrôles EIP 2024



**Florence Peybernès**  
Présidente de la H2A

*Extrait de l'intervention de Florence Peybernès aux 36<sup>e</sup> Assises de la Compagnie nationale*

### Quels sont les enjeux finalement qui vous préoccupent, vous, les régulateurs de la profession ?

Les deux sujets qui à l'IFIAR, font l'objet de nos débats réguliers, sont tout d'abord, l'usage de l'intelligence artificielle. Dans l'audit, on voit de plus en plus les grands cabinets, mais pas seulement, s'interroger sur la manière dont ils pourraient utiliser ces outils d'intelligence artificielle pour les accompagner dans l'audit des comptes. En tant que régulateur, nous sommes attentifs à deux choses : que ce recours à l'intelligence artificielle ne supplante pas le jugement professionnel des commissaires aux comptes et n'efface pas leur esprit critique (...) Le deuxième enjeu, c'est le nouveau phénomène que l'on voit arriver dans tous les grands cabinets, mais également dans les cabinets de taille intermédiaire, qu'est l'intervention de fonds d'investissement qui commencent à entrer dans les détentions capitalistiques des cabinets. C'est une source d'inquiétude parce que nous nous posons la question de savoir si, lorsque brutalement un fonds d'investissement décidera de quitter un cabinet parce qu'il ne convient plus de le soutenir, ce ne sera pas une source de fragilité pour ce cabinet.

## LES MODALITÉS DE CONTRÔLE

### COMPLET



Contrôle simultané des procédures, d'un échantillon de mandats et suivi des constats issus des précédents contrôles. Contrôle proche des contrôles actuels.

### SPOT



Contrôle déclenché inopinément (hors programme de contrôle annuel établi en début d'année) et visant à contrôler un élément précis (un mandat, un point de procédure, un sujet d'actualité).

### PROCÉDURES



Contrôle des procédures de la ou des structure(s) d'exercice professionnel partageant des procédures communes. Tout ou partie des procédures peuvent être contrôlées sur un cycle de 6 ans.

### SUIVI



Suivi des constats, recommandations et plans de remédiation issus des précédents contrôles, afin de s'assurer de leur remédiation complète et appropriée.

### MANDATS



Contrôle d'un échantillon de mandats détenus par la structure d'exercice professionnel ; le point d'entrée pouvant être le signataire, le mandat ou un thème particulier (ex. : les GE, sociétés de financement).

### ENTRETIENS



Contrôle de la connaissance par un signataire de son portefeuille et des risques des mandats qu'il détient et, éventuellement, de certaines questions d'actualité réglementaire.

## CONTRÔLE D'ACTIVITÉ NON EIP : UNE NOUVELLE APPROCHE PAR LES RISQUES

Le dispositif de contrôle mis en place en 2021 à savoir, un contrôle adapté selon des modalités déjà définies (au nombre de 6), associées à une analyse des risques déterminée soit par les spécificités du commissaire aux comptes soit par la nature du ou des mandat(s) qu'il détient, se poursuit avec la mise en œuvre du programme 2025.

Les contrôles sont modulés selon une analyse du profil de risque de défaut de qualité du « régulé » qui vise à renforcer l'agilité et l'intensité des contrôles envers les plus risqués.

L'analyse est structurée en fonction de 3 paramètres, chacun évalué selon une échelle de 1 à 4 (du moins risqué au plus risqué) : le risque inhérent au Profil de l'unité de contrôle (complexité de la structure et des mandats détenus), le risque lié à l'Exercice de l'activité de l'unité de contrôle (résultant des précédents contrôles sur les procédures et sur les mandats), le Risque final obtenu par la combinaison du risque P (profil) et du risque E (exercice).

Quelques adaptations et nouveautés sont à noter dans les orientations 2025 au niveau des procédures, des vérifications des mandats dans le cadre du contrôle de la pertinence de l'opinion et du choix des mandats (Décision FP n°2025-06 du 13 février 2025 de la H2A portant approbation des orientations des contrôles 2025 à réaliser auprès des commissaires aux comptes, publiée le 28 mars 2025). Quant aux outils de contrôles, ils sont stabilisés avec des modifications marginales.

Enfin, le contrôle par entretien, principalement destiné à des cabinets détenteurs de moins de 50 mandats, a concerné 282 cabinets non risqués, en nette augmentation par rapport à 2024. Cette nouvelle approche est principalement liée à la nouvelle analyse PER (Profil - Exercice - Risque) mise en œuvre en 2025 par la H2A.

**849**

contrôles non EIP programmés en 2025

**815**

administrés par la CNCC

**34**

gérés directement par la H2A

**282**

contrôles par entretien



### Philippe Dandon.

Président de la commission nationale du Contrôle d'activité délégué

Le contrôle d'activité fait l'objet d'une démarche de progrès continue. La délégation s'organise de manière partagée, constructive et efficace avec la H2A. Je tiens à remercier tous les acteurs sans qui le contrôle d'activité ne serait pas ce qu'il est.

# ANCRAGE LOCAL, CONFRATERNITÉ ET CRÉATIVITÉ

**Attractivité de la profession auprès des jeunes générations, prévention des difficultés des entreprises, sensibilisation aux enjeux de l'intelligence artificielle et de la durabilité, renforcement des liens avec le monde judiciaire et économique : en 2025, les 17 CRCC ont fait preuve d'une inventivité et d'un dynamisme qui témoignent de leur vitalité et de leur ancrage au cœur des régions.**

## AIX-BASTIA

Le 7 novembre, la CRCC d'Aix-Bastia a organisé le Forum de l'audit à Nice. Plus de 250 étudiants étaient présents pour une journée dédiée à la découverte du métier d'auditeur légal et à l'échange avec des commissaires aux comptes pour créer des liens avec les futurs talents de la profession.



## BESANÇON-DIJON

Dans le cadre du cycle d'échanges « Regard d'auditeurs », la réunion du 24 juin à Dijon, a été consacrée à la prévention des difficultés des entreprises. Elle a permis de nombreux échanges entre confrères, le Président du Tribunal de Commerce, un administrateur et un mandataire judiciaire, ainsi qu'un avocat spécialisé dans les procédures collectives.



## COLMAR

La Journée des Associations organisée en 2025 par la CRCC de Colmar a mis en lumière les spécificités du droit local Alsace-Moselle et les enjeux nationaux du secteur associatif.

## DAUPHINÉ-SAVOIE

La CRCC Dauphiné-Savoie a présenté aux départements de son ressort la conférence « Prévention des entreprises en difficulté », rassemblant administrateurs judiciaires, avocats, tribunaux de commerce et entreprises.



## EST

La CRCC Est a organisé la formation « accueil des nouveaux inscrits » qui a rencontré un franc succès ! La soirée avec les élus a permis d'échanger de manière conviviale avec 15 nouveaux professionnels.



## BASSE-TERRE

Le 22 janvier, la CRCC de Basse-Terre a organisé une rencontre inédite entre les professionnels du chiffre, du droit et du monde judiciaire, centrée sur la prévention des difficultés des entreprises et la révélation des faits délictueux. L'objectif : renforcer le dialogue et les synergies entre ces acteurs clés, au service de la sécurité économique et juridique.





### FORT-DE-FRANCE

Le Séminaire des Magistrats s'est tenu le 14 novembre à Cayenne. Au centre de l'événement : le renforcement de la coopération sur la fraude et la nomination d'un magistrat référent pour fluidifier la révélation des faits délictueux. Un pas majeur pour la coopération en Guyane.



### GRANDE AQUITAINE

La CRCC de Grande Aquitaine a eu le plaisir d'accueillir à Bordeaux les 36<sup>es</sup> Assises de la CNCC. Ce temps fort a fait rayonner le territoire durant deux jours d'échanges placés sous le signe de la confraternité et de l'entrepreneuriat.



### HAUTS-DE-FRANCE

La CRCC des Hauts-de-France a coorganisé « la Nuit qui compte », le 9 décembre à Amiens. Plus de 300 étudiants ont participé aux échanges sous forme de speed-meeting avec des professionnels. La soirée s'est poursuivie sous le signe de la convivialité (bowling, jeux, danse...).



### LYON-RIOM

La CRCC Lyon-Riom a réuni des experts de la profession et de l'écosystème lyonnais autour du jugement professionnel. Au cœur des échanges : IA, indépendance et confiance au service de l'intérêt général.

### MONTPELLIER-NÎMES

Cap sur l'avenir ! Le 10 juillet les jeunes commissaires aux comptes ont prêté serment à la Cour d'appel de Montpellier. Ce moment solennel marque leur engagement pour l'éthique, la transparence et la rigueur, valeurs essentielles pour inspirer confiance et renforcer la responsabilité financière. Bravo à cette nouvelle génération !



### NORMANDIE

A l'initiative du Comité Durabilité, la CRCC de Normandie a accueilli le 16 décembre, 60 étudiants en DCG et BUT GEA issus d'établissements supérieurs caennais. Accompagnés par 6 auditeurs et auditrices de la région, ces étudiants ont participé à une Fresque du Climat, un événement clé alliant sensibilisation aux enjeux écologiques et promotion de l'attractivité de nos métiers.



### OUEST-ATLANTIQUE

19 stagiaires se sont réunis en juillet à l'invitation du Président de la CRCC Ouest-Atlantique. Cette journée, animée par les contrôleuses régionales du stage, a permis d'accueillir les nouveaux stagiaires de la profession et d'échanger autour des enjeux du stage. Ils ont participé à un atelier dédié aux rapports de stage et à un atelier de préparation à l'oral du CAFAC avec les stagiaires de 3<sup>e</sup> année.



### PARIS

Le 10 juillet, la CRCC de Paris a réuni 600 confrères à la Maison de la Chimie à l'occasion de sa journée annuelle de formation, intitulée « La somme de toutes les peurs, tout n'est pas perdu ! », consacrée aux enjeux de la profession.



BIEN PRÉPARÉS. BIEN PROTÉGÉS

### SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Labellisée par l'État « Tous responsables. Face aux risques, agissons », la conférence de clôture du Campus des Professions du Chiffre et de l'Audite a réuni 12 experts d'univers différents autour de trois thématiques : biodiversité et responsabilité environnementale, résilience économique et aléas climatiques, cybersécurité et souveraineté numérique. Ce label a offert une nouvelle vitrine à la profession.



### TOULOUSE

La CRCC de Toulouse était partenaire de l'événement « Sauver la planète et mon résultat net ? » organisé le 1er décembre par le Medef de la Haute-Garonne. Plus de 160 dirigeants, experts et acteurs économiques se sont réunis pour débattre d'un enjeu désormais central : la transition écologique.



### VERSAILLES ET DU CENTRE

La CRCC a fédéré les acteurs de la prévention lors de conférences destinées aux entreprises pour promouvoir le rôle du commissaire aux comptes s'agissant de la détection des signaux d'alerte et de l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement adaptés.

# COMMISSION INNOVATION DANS LES OUTILS D'AUDIT

## OUTILS NUMÉRIQUES

### Une offre enrichie, toujours plus proche des besoins du terrain

En 2025, la commission Innovation dans les outils d'audit a poursuivi son engagement au service des professionnels avec plusieurs évolutions majeures. Nouveaux modules, mises à jour normatives, outils pratiques dédiés aux réformes en cours : l'offre de la CNCC s'est encore étoffée pour répondre aux réalités du métier.

## PACKAUDIT 2.0

### Une version dédiée à l'audit dans le secteur associatif désormais disponible

Attendue de longue date par la profession, la version 2.0 de PackAUDIT marque une étape importante : elle intègre un modèle entièrement dédié aux Associations, Fondations et Fonds de dotation, avec des questionnaires adaptés aux spécificités de ce secteur, répondant ainsi à l'une des demandes les plus fréquentes des commissaires aux comptes.

#### Cette version 2.0 intègre également :

- La prise en compte des NEP 315 & 330 révisées
- La mise en évidence des comptes supprimés par le nouveau règlement ANC 2022-06
- L'intégration des FEC pour des analyses enrichies
- Des formulaires revisités pour renforcer le lien entre l'analyse des risques et les procédures d'audit mises en oeuvre.

Conçu par et pour les commissaires aux comptes, PackAUDIT 2.0 s'appuie sur une expertise terrain pour répondre au plus près des besoins des professionnels.

4 420  
utilisateurs

Plus de  
10 000  
missions initiées

## B.I.AUDIT 3.1

### La datavisualisation pour l'audit, encore plus puissante

Après l'intégration des DSN et des fichiers de stocks en 2025, B.I.AUDIT a franchi une nouvelle étape avec sa version 3.1. Cet outil de visualisation de données, plébiscité par les professionnels, gagne en flexibilité et en capacité de restitution :

- Choix du référentiel comptable applicable (ANC 2014-03 ou ANC 2022-06) selon les spécificités de chaque dossier
- Analyses DSN enrichies : heures travaillées, absentéisme, déclinables par établissement
- Onglets de restitution prêts à l'emploi, exportables directement en PDF pour un partage professionnel avec le client
- Suppression du fichier de configuration pour une mise en route encore simplifiée

Pour le commissaire aux comptes, c'est une nouvelle façon d'enrichir son analyse des données clients avec plus de flexibilité et de précision, tout en disposant d'une restitution immédiatement exploitable.

## FACTURATION ÉLECTRONIQUE

### Un accompagnement des professionnels face à la réforme

Dans le contexte de la généralisation de la facturation électronique, la Commission a mis à disposition des commissaires aux comptes une boîte à outils complète pour les accompagner dans leurs travaux :

- Une FAQ régulièrement mise à jour pour répondre aux questions pratiques
- Un pack diagnostic de conformité des processus de l'entité (proposition de prestation, lettre de mission, questionnaire et rapport de diagnostic)
- Un questionnaire de pré-diagnostic sur la maturité de l'entité face à la réforme
- Des fiches pratiques sur les grands principes : calendrier, entités concernées, plateformes agréées

Une FAQ « facturation électronique » version 2 est venue enrichir les contenus existants grâce aux retours de la profession, en intégrant des cas pratiques et des solutions concrètes. Une note technique analysera par ailleurs les impacts de la facturation électronique sur la mission de certification, en précisant les diligences attendues.



**Nathalie MALICET**

Présidente de la commission Innovation dans les outils d'audit

L'année 2025 a prolongé la dynamique ouverte en 2024, en poursuivant les efforts engagés pour enrichir l'offre d'outils notamment en proposant au secteur associatif une version adaptée du PackAUDIT. Par ailleurs, cette année a été marquée par la mise en place d'un accompagnement concret des professionnels dans la préparation du passage à la facturation électronique.



# **DOCTRINE ET TRAVAUX**

## **DE LA PROFESSION**



## COMMISSION DURABILITÉ

### GARDER LE CAP ET CONTINUER D'OUVRIER LA VOIE

**En 2025, la commission Durabilité a succédé au comité Durabilité. Cette Commission reflète l'évolution de la profession dans l'accompagnement des entreprises souhaitant structurer et assoir la crédibilité de leurs démarches en faveur de modèles de croissance résilients et plus durables.**

La directive CSRD et sa transposition en droit français, en désignant les commissaires aux comptes comme acteurs privilégiés pour la vérification des informations de durabilité, les a consacrés comme des professionnels légitimes, compétents et de confiance.

L'année 2025 a été caractérisée par de fortes mutations et incertitudes liées à la réglementation européenne de durabilité. Toutefois, la commission Durabilité a conservé un cap : continuer à former et mobiliser la profession autour des enjeux de durabilité.

Dans cette optique, la Commission a déployé tous ses efforts pour communiquer au plus grand nombre sur sa feuille de route, en donnant des rendez-vous réguliers à la profession (événements, formations, ateliers sous un format conférence en ligne, ...).

Par ailleurs, la Commission a poursuivi les échanges de grande qualité initiés avec les autorités compétentes et les parties prenantes en matière de durabilité : Direction Générale du Trésor, Autorité des Marchés Financiers, ADEME, Ecovadis, Banque de France, Portail RSE de la Direction Générale des Entreprises...

**4 avril**

1<sup>er</sup> Atelier Durabilité -  
Paquet Omnibus et Projet  
de loi DDADUE

**4 juillet**

Atelier Durabilité n°2 -  
Partage du benchmark  
de la CNCC

**8 juillet**

Palmarès de la durabilité

**10 juillet**

Atelier Durabilité - Édition  
spéciale - La norme VSME

**10 octobre**

Atelier Durabilité -  
Actualités européennes

**13 novembre**

Journée Durabilité

**5 décembre**

Atelier des Assises  
« Accompagner le dirigeant  
dans sa performance  
durable »

## LA COMMISSION DURABILITÉ EN 2025

**31** membres réunis mensuellement, représentant 10 CRCC, mais aussi jusqu'à 13 groupes de travail différents actifs au cours de l'année.

**11** journées de travail de la Commission sur l'année.

**5** ateliers durabilité ayant réuni à chaque fois autour de 400 professionnels en ligne.

### LANCEMENT DES ATELIERS DURABILITÉ

**Les ateliers durabilité, gratuits et en libre accès pour tous les commissaires aux comptes, ont vocation à communiquer à l'ensemble de la profession les dernières actualités législatives et réglementaires, ainsi que les travaux de la Commission et ses publications diverses à retrouver sur Sidoni. Ces ateliers se sont saisis de sujets multiples :**

- Actualité législative et réglementaire
- Accompagnement des professionnels dans la certification des informations en matière de durabilité
- Partage d'un « retour sur la première année d'application de la directive CSRD » sous la forme d'un benchmark
- Décryptage de la norme VSME (atelier « Édition spéciale »)
- Partage des éléments de cadrage pour l'assurance sur des informations établies de manière volontaire
- Accompagnement des professionnels dans leurs (premiers) échanges avec les dirigeants

## 4<sup>E</sup> ÉDITION DES CHALLENGES DURABILITÉ

Les Challenges ont honoré cette année une nouvelle catégorie, destinée à valoriser le reporting des informations de durabilité. Cela a également été l'occasion de mettre à l'honneur des catégories plus anciennes : meilleur mémoire audit, meilleure démarche RSE en entreprise, mais aussi de remettre un prix « coup de cœur » à une initiative cabinet ayant publié un rapport CSRD de manière volontaire.

La cérémonie de remise de prix, organisée conjointement avec le CNOEC, a eu lieu le 8 juillet à la Serre de Paris. A cette occasion, l'Observatoire de la RSE, partenaire de cette 4<sup>e</sup> édition, s'est inséré au cœur d'échanges riches et notamment une table ronde « Confiance et durabilité : retour d'expérience, regards croisés et perspectives ».



## 2<sup>E</sup> JOURNÉE DURABILITÉ

Au cours de cette journée de formation dédiée à la durabilité à la Maison de la Chimie, environ 300 professionnels étaient réunis en présentiel et distanciel pour revenir sur les enjeux de l'année 2025 : évolutions de la directive CSRD et des projets de normes européennes de reporting de durabilité, clôture 2025, mais également des retours d'expérience très riches et une intervention de la Haute Autorité de l'Audit.



**Sarah Bagnon-Szkoda**  
Présidente de la commission Durabilité

**Malgré le bouleversement réglementaire engendré par le paquet européen « Omnibus », la commission Durabilité a maintenu résolument le cap. En 2025, les cinq Ateliers Durabilité se sont imposés comme des rendez-vous incontournables : de véritables lieux de rencontre pour la profession, offrant visibilité sur les travaux de la Commission, perspectives et élan collectif. Ils ont aussi permis d'encourager chacun à regarder au-delà du seul cadre de la CSRD. Je souhaite saluer l'engagement remarquable des 135 professionnels, engagés dans les travaux de la Commission et de ses groupes de travail, qui, tout au long de l'année, se sont mobilisés avec conviction pour continuer d'ouvrir la voie.**

# UN ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE COMPLEXE

**Le Département EIP s'appuie sur ses principaux comités que sont l'Exécutif EIP, le comité Audit EIP et le comité Comptable EIP ainsi que sur les commissions Banques et Assurances, afin de traiter des problématiques liées aux missions de contrôle des comptes dans les entités d'intérêt public.**

**170**  
cabinets EIP

**2 085**  
mandats EIP

**682**  
signataires EIP

**17**  
cabinets EIP ayant plus de  
10 mandats EIP

## EXÉCUTIF EIP

Sur l'année 2025, l'Exécutif EIP s'est intéressé aux propositions de la Commission européenne visant à modifier considérablement le calendrier et la portée de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) dans une démarche de simplification réglementaire et d'allègement des charges administratives pour les entreprises européennes. L'Exécutif EIP a également suivi le projet de réforme européenne de la supervision de l'audit de la Commission européenne. Il s'est penché également sur les nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que sur la nouvelle réglementation européenne en la matière adoptée en 2024, applicable en 2027.

Il s'est intéressé au projet d'adoption des normes internationales d'audit (ISA) de la H2A, à la consultation de la DACS sur les motifs légitimes de démission des commissaires aux comptes ainsi qu'à l'impact du règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation des états financiers, applicable au 1er janvier 2025. Il a également suivi les travaux comptables liés notamment à l'application d'IFRS 18, à la contribution exceptionnelle des grandes entreprises et à la taxe sur les rachats d'actions.



## Damien Laurent

Président du département EIP

Il y a un énorme enjeu politique aujourd'hui autour de la durabilité, avec beaucoup d'incertitudes sur l'atterrissage. Quoi qu'il arrive, ce sujet restera au cœur des préoccupations des entreprises et de l'ensemble des personnes dans le monde.

L'environnement macroéconomique et géopolitique actuel est complexe. Cela oblige à beaucoup de transparence dans les comptes, des analyses de sensibilité et à la documentation du jugement professionnel, qui sont des éléments absolument critiques en cette période compliquée pour tout le monde, y compris pour les auditeurs.



### Catherine Béranger

Présidente du comité Audit EIP

**Dans la lettre de mission, il sera dorénavant précisé que la direction devra informer le commissaire aux comptes de l'utilisation d'applications ou d'outils utilisant l'intelligence artificielle, y compris générative, qui pourrait raisonnablement avoir une incidence directe ou indirecte significative sur les comptes.**

## COMITÉ AUDIT EIP

En 2025, les travaux du comité Audit EIP ont consisté à mettre à jour les outils mis à la disposition des commissaires aux comptes tels que : la lettre de mission EIP, notamment en lien avec l'utilisation de l'intelligence artificielle, les lettres d'affirmation Comptes consolidés IFRS (semestriels et annuels), la lettre d'affirmation Comptes annuels French Gaap et l'exemple de rapport complémentaire au comité d'audit. Il a travaillé également à la mise à jour du communiqué sur les diligences du commissaire aux comptes relatives au macro-balisage des notes annexes des comptes consolidés IFRS selon le « règlement ESEF » et à celui sur les informations à communiquer sur les honoraires des commissaires aux comptes. Il a également complété le communiqué CNCC relatif à la mention des travaux d'audit par les sociétés cotées à l'occasion de la publication de leurs résultats, par des formulations adaptées pour préciser l'état d'avancement des travaux de certification des comptes ainsi que des travaux de vérification des informations en matière de durabilité pour les sociétés cotées soumises à la CSRD. Le comité Audit s'est également intéressé aux travaux du commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes sur les informations en matière de durabilité en lien avec la H2A, à la révision du guide des relations CAC-AMF notamment pour y introduire les relations du commissaire aux comptes « vert » avec l'AMF.

## COMITÉ COMPTABLE EIP

En 2025, les travaux techniques du comité Comptable ont notamment porté sur les incidences comptables des incertitudes liées au contexte macroéconomique mondial et de certains dispositifs de la loi de finances pour 2025 et du projet de loi de finances pour 2026, ainsi que sur les informations à fournir dans les notes annexes, à la lumière des exemples illustratifs publiés par l'IASB sur les incertitudes et de la décision de l'IFRS IC relative à la décomposition par secteur des éléments matériels de produits et de charges.

Ils ont également porté sur la mise en œuvre des amendements à la norme IFRS 9, s'agissant d'une part de la qualification en « own use » et de l'application de la comptabilité de couverture aux contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, et d'autre part de la détermination des dates de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers.

Le Comité a en outre poursuivi ses travaux concernant la mise en œuvre de la norme IFRS 18 relative à la présentation des états financiers et aux informations à fournir.

## FORUMS EIP

Le Département EIP a organisé deux Forums EIP en 2025. Ces Forums sont l'occasion de présenter les actualités et informations techniques des comité Audit et Comptable EIP, de la commission Durabilité, de l'AMF et de la H2A. Le Forum de juin comportait une séquence sur l'actualité Durabilité afin de présenter le paquet « Omnibus I » sur la CSRD, propositions pour amender la CSRD adoptées par la Commission européenne en février 2025. Le Forum EIP de décembre a présenté également l'acte délégué « simplifications » en matière de taxonomie européenne, l'incidence du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers sur les rapports 2025 et a mis en avant l'ensemble des publications mises à disposition des commissaires aux comptes par la CNCC.



### Édouard Fossat

Président du comité Comptable EIP

**En 2025, le comité Comptable EIP a pleinement poursuivi sa mission de veille et d'analyse au service de la profession, dans un contexte marqué à la fois par une conjoncture macroéconomique incertaine et par un cadre réglementaire en constante évolution. Ses travaux ont ainsi porté sur l'examen des problématiques comptables d'actualité et sur le suivi des incidences des évolutions législatives et réglementaires. Le Comité s'est par ailleurs mobilisé pour anticiper l'entrée en vigueur de nouvelles normes ou amendements, afin de détecter en amont les questions émergentes et d'y apporter des réponses techniques pertinentes.**

**Dans cette dynamique, le comité Comptable EIP a maintenu un dialogue étroit et régulier avec l'ensemble des parties prenantes - régulateur de marché, représentants des entreprises et normalisateur comptable. Ces échanges ont permis d'apporter un éclairage constructif sur les enjeux liés à l'application des normes comptables, tout en veillant à préserver les intérêts de la profession et à favoriser une mise en œuvre conforme des textes applicables.**

# IDENTIFIER ET SAISIR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE MISSION

**En 2025, la Commission a franchi une étape décisive en transformant des outils élaborés lors de la mandature précédente en ressources pleinement opérationnelles et immédiatement mobilisables par la profession. Cette démarche s'est traduite par un effort soutenu de communication ciblée, visant à accroître la visibilité et la compréhension des dispositifs existants, ainsi que par le déploiement d'actions de formation adaptées pour en faciliter l'appropriation par les cabinets d'audit et leurs équipes.**

## DES ACTIONS CONCRÈTES ET OPÉRATIONNELLES...

### **Renforcer la communication et la formation pour favoriser le passage à l'action**

Afin de garantir une appropriation effective des outils développés, la Commission a déployé une campagne de promotion ciblée reposant sur un parcours de formation adapté, combinant sessions en ligne et formations en présentiel, pour répondre aux contraintes et aux besoins des professionnels. Une vidéo de présentation, à la fois synthétique et engageante, a également été produite afin de permettre aux cabinets et à leurs collaborateurs de découvrir rapidement les usages concrets et la valeur ajoutée des outils proposés.

### **Facturation électronique : proposer des livrables immédiatement mobilisables**

Dans le contexte de la réforme de la facturation électronique, les commissions Développement et Innovation dans les Outils d'audit ont publié un pack complet comprenant des fiches pédagogiques sur les principes de la réforme, un guide de pré-diagnostic, une FAQ opérationnelle ainsi qu'un pack diagnostic prêt à l'emploi. L'ambition est de donner aux commissaires aux comptes les moyens d'anticiper les impacts de la réforme, d'accompagner efficacement les entités qu'ils audient et d'intégrer ces nouveaux enjeux dans leur mission de certification des comptes.

### **S'appuyer sur la profession pour définir les priorités**

Une enquête de grande ampleur a été menée auprès de la profession, recueillant près de 400 réponses. Cette consultation a permis d'identifier de manière précise les besoins réels en matière de missions et d'outils. Les enseignements tirés ont conduit à l'élaboration d'une feuille de route priorisée, construite avec et pour les professionnels, en phase avec les attentes du terrain.

## ... MENÉES AVEC CONFIANCE, MÉTHODE ET EFFICACITÉ

### **À venir en 2026 : nos priorités opérationnelles**

En 2026, la commission Développement, en support des autres commissions, poursuivra cette dynamique en faisant la promotion et en aidant au développement de nouvelles missions, notamment sur les thématiques identifiées par l'enquête précitée : Durabilité PME, IA, Système d'Information et Contrôle interne.

Un pack dédié à la prévention des difficultés des entreprises sera mis à disposition, offrant un kit complet pour détecter les signaux faibles, orienter les entreprises vers les dispositifs adaptés et structurer les premières actions de prévention.

Enfin, un kit d'accompagnement spécifique, spécialement conçu pour les jeunes inscrits commissaires aux comptes, sera mis à leur disposition afin de les soutenir efficacement dans le lancement et la structuration de leur activité professionnelle. Ce dispositif a vocation à leur fournir des outils pratiques, des ressources méthodologiques et des repères clés pour faciliter leurs premiers pas, sécuriser leurs démarches et favoriser une installation pérenne dans la profession.



**Nathalie Lutz**

Présidente de la commission Développement

**Notre ambition est simple : que chaque commissaire aux comptes, qu'il débute ou qu'il soit expérimenté, puisse identifier de nouvelles opportunités de mission avec confiance, les appréhender avec méthode et les mettre en œuvre avec efficacité.**

# ÉVALUATION : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

**En 2025, la commission Évaluation des entreprises confirme son rôle moteur dans l'accompagnement des professionnels face aux évolutions des pratiques d'évaluation. Forte d'une quarantaine de spécialistes, elle conforte sa position de référence technique et stratégique pour accompagner la profession face aux mutations économiques, normatives et technologiques.**

## RENFORCEMENT DES TRAVAUX MÉTHODOLOGIQUES

L'année 2025 a été marquée par une intensification des travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- **Approfondissement des thématiques ESG (RSE)** au travers d'entretiens avec les parties prenantes sur l'intégration renforcée et l'impact des critères extra financiers dans les modèles d'évaluation.
- **Analyse approfondie des effets de l'inflation, des tensions économiques et des crises sectorielles** sur la détermination de la juste valeur et la question de l'évaluation et de la transmission.
- **Contribution active à la mise à jour des guides professionnels sur :**
  - > le commissariat aux apports et à la fusion,
  - > le commissariat aux avantages particuliers,
  - > le diagnostic stratégique, évaluation, prévisions et transactions, incluant un module RSE.

Ces nouvelles éditions doivent refléter l'état actuel des pratiques et visent à outiller les professionnels dans un contexte où les modèles traditionnels doivent être adaptés à une volatilité accrue.



### Olivier Salustro

Président de la commission Évaluation

L'année 2025 marque une étape décisive pour la commission Évaluation, qui s'affirme comme un pilier d'innovation méthodologique, de réflexion stratégique et de structuration des pratiques professionnelles. Les orientations de l'année 2026 prolongent cette dynamique, autour d'un programme de travail ambitieux, cohérent et résolument tourné vers l'avenir.



## JOURNÉE DE L'ÉVALUATION : UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

La 13<sup>e</sup> édition de la Journée de l'Évaluation, consacrée aux entreprises en tension, à la RSE et à la transition des modèles économiques a réuni cette année encore plus de 300 participants à la Maison de la Chimie en octobre.

Les ateliers de la journée ont traité de sujets et secteurs très divers : entreprises en difficulté, distribution automobile, promotion immobilière, secteurs dépendants de la transformation numérique ou écologique.

L'événement a permis une fois de plus de renforcer les échanges interprofessionnels, d'aborder les mutations sectorielles, d'intégrer les perspectives IA et RSE et de nourrir le dialogue indispensable entre experts, acteurs institutionnels et praticiens.

# NORMES ET DILIGENCES

## Le comité des Normes Professionnelles (CNP) poursuit sa mission d'élaboration de doctrine à l'attention des commissaires aux comptes.

L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers au 1er janvier 2025 a conduit le CNP à publier un communiqué pour préciser les incidences de ce règlement sur le rapport sur les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon le référentiel français. Dans ce cadre, le CNP a proposé différentes formulations d'observation au titre de ce changement de méthode comptable pour accompagner les commissaires aux comptes en 2026 dans l'émission de leurs rapports sur les comptes annuels et consolidés.

Le CNP a permis également la publication de plusieurs jeux de foire aux questions portant sur les NEP 315 et 330 révisées. Riche de 14 questions, la dernière version de la FAQ publiée en novembre 2025 permet aux commissaires aux comptes de s'approprier les enjeux normatifs liés à la révision de ces deux normes d'exercice professionnel portant sur la prise de connaissance de l'entité et de son environnement et des procédures d'audit associées.

Le CNP accompagne également les commissions sectorielles dans l'élaboration de doctrine spécifique, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et dans le secteur financier. A titre d'exemple et au moment de la publication du rapport annuel, le CNP s'est prononcé sur les diligences à mettre en œuvre par le commissaire aux comptes en matière de vérification des éléments d'identification des bénéficiaires effectifs d'une entité du secteur associatif au regard de l'article 7 de la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024.

## Participation aux travaux de la commission de normalisation de la H2A

Les travaux de la commission de normalisation ont permis d'aboutir à la révision de la norme traitant des principes applicables à l'audit des comptes consolidés (NEP 600) dont la version définitive a été publiée au Journal Officiel le 4 novembre 2025. Dans le même esprit, un groupe de travail s'est constitué pour élaborer une foire aux questions et mettre à jour les instructions d'audit au regard de la révision de la norme pour accompagner les commissaires aux comptes dans son appropriation.

En complément, les travaux de la commission de normalisation se sont poursuivis quant à la révision de la norme traitant des diligences du commissaire aux comptes relatives au rapport de gestion, aux autres documents sur la situation financière et les comptes et aux informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes (NEP 9510), pour tenir compte des évolutions légales et réglementaires et, en particulier, de l'impact de la transposition, en droit français, de la directive CSRD, sur les travaux du commissaire aux comptes relativement aux informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion.

## Révision des normes d'exercice professionnel

La révision des normes d'exercice professionnel 315 et 330 et récemment de la NEP 600 a conduit la Commission d'Application des Normes professionnelles (CANP), présidée par Jean-Jacques Dedouit à élaborer différentes foires aux questions (FAQ) afin que les commissaires aux comptes puissent s'approprier les enjeux associés à ces trois nouvelles normes d'exercice professionnel. Ainsi, près de 15 réponses à des questions fréquemment posées ont été publiées en novembre 2025. Au moment de la publication de ce rapport annuel, plusieurs FAQ relatives à la NEP 600 révisée auront été publiées. En complément de ces travaux, la CANP a contribué à la publication d'autres FAQ traitant des liens entre la mission de certification des comptes et la mission de vérification des informations en matière de durabilité.



### Isabelle Tracq-Sengeissen

Présidente du comité des Normes Professionnelles

Plus de 30 publications du comité des Normes professionnelles ont jalonné l'année 2025 couvrant tous les secteurs d'activité (secteur associatif, secteur financier...) et contribuant ainsi à sa mission d'intérêt général au service de la profession. Au moment où ce rapport est publié, un chantier majeur pour la mission de certification du commissaire aux comptes s'ouvre : celui de la convergence du référentiel normatif français et du référentiel normatif international ! Comptez sur l'énergie et l'implication sans faille des membres du CNP pour vous accompagner dans son appropriation !

# ÉTUDES JURIDIQUES



**1 140** consultations ont également été traitées par les juristes du service juridique de la CNCC en 2025.

En 2025, la commission des Études juridiques (CEJ) a poursuivi l'analyse des questions soumises par des commissaires aux comptes et des groupes de travail de la CNCC, avec l'appui du professeur Philippe Merle, professeur émérite à l'Université Paris Panthéon-Assas. Les sollicitations reçues ont montré la diversité et la technicité des problématiques juridiques rencontrées par les commissaires aux comptes, confirmant le rôle de la CEJ dans l'élaboration et la diffusion de la doctrine juridique pour la profession et plus largement avec la publication sur la Base documentaire de la CNCC de réponses apportées à des confrères. Une sélection de réponses a été présentée et commentée lors des Assises de Bordeaux et à l'occasion d'ateliers d'actualité juridique organisés par les CRCC avec CNCC Formation.

Les travaux de la Commission ont porté sur des sujets variés : la qualification d'organisme de formation et la notion de « ressources » au sens du code du travail, l'exemption d'établissement et de publication de comptes consolidés dans des groupes internationaux. La CEJ a également poursuivi ses analyses relatives aux questions portant sur les obligations d'informations en matière de durabilité. Les saisines ont par ailleurs concerné la procédure d'alerte, en particulier son déclenchement et son déroulement dans des structures associatives confrontées à des difficultés de gouvernance. Un groupe de travail a été constitué pour actualiser les tableaux relatifs au secret professionnel du commissaire aux comptes publiés sur le portail internet de la CNCC.

En septembre 2025, la CNCC a publié une version actualisée du tableau des principaux cas de nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes pour la mission de contrôle légal des comptes, intégrant notamment le relèvement des seuils.



## Patrice Dang

Président de la commission des Études juridiques

La situation parlementaire qui existe depuis juin 2024 n'a pas favorisé, en 2025, une production législative riche et de qualité intéressant les commissaires aux comptes. La loi de simplification de la vie économique n'a pas été adoptée en 2025 et seuls quelques projets de lois successifs portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne et suivant les péripéties de la législation européenne sur la durabilité ont pu attirer notre attention. Deux sujets importants ont par ailleurs marqué l'année juridique 2025 : des décisions successives de la Cour d'appel et de la Cour de cassation sur les distributions décidées en dehors de l'assemblée générale annuelle dans les sociétés commerciales et l'interdiction d'exercer une activité commerciale par les commissaires aux comptes.

## ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : FAIRE DE LA DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES UN ATOUT

Tout au long de l'année 2025, la commission d'Éthique professionnelle a contribué à sécuriser l'exercice de la profession de commissaire aux comptes en répondant aux questions que se posent les professionnels : les prestations en matière de durabilité sont-elles compatibles avec la mission de certification des comptes ou avec la mission de certification des informations en matière de durabilité ? Les prestations dans des entités « liées » (filiales, associations partenaires, ...) ou ayant des dirigeants communs sont-elles compatibles avec la mission de certification des comptes ? Quelles sont les règles d'indépendance en matière de successions de missions et de missions concomitantes avec la mission de commissaire aux comptes ou les prestations d'expert-comptable ? De nombreuses questions sont aussi posées sur la compatibilité de la mission de certification des comptes en présence de liens familiaux ou de relations commerciales avec un client ou sur les relations possibles entre deux co-commissaires aux comptes.

Les Assises 2025 ont été l'occasion pour la commission d'Éthique professionnelle de montrer que la déontologie n'est pas un frein au développement au travers d'un atelier commun avec la commission Développement. Cet atelier, intitulé « Les diagnostics des commissaires aux comptes : une opportunité pour les entreprises », animé par Isabelle Sapet, Présidente de la commission d'Éthique professionnelle, et Nathalie Lutz, Présidente de la commission Développement, a non seulement mis en lumière que le commissaire aux comptes est en



mesure de réaliser de nombreux diagnostics au bénéfice des entreprises (qu'il exerce ou non une mission de certification auprès de ces entreprises) mais qu'il est également un acteur essentiel du développement des entreprises. La déontologie du commissaire aux comptes est un gage de confiance que les entreprises peuvent mettre en avant auprès de leurs propres parties prenantes.



### Isabelle SAPET

Présidente de la commission d'Éthique professionnelle

La déontologie joue un rôle essentiel pour le commissaire aux comptes. Elle fait partie de notre ADN, elle fait du commissaire aux comptes un acteur de la confiance nécessaire pour l'ensemble des parties prenantes. Signer le rapport de restitution d'une mission ou d'une prestation en qualité de commissaire aux comptes n'est pas anodin : c'est la garantie de la signature d'un professionnel intègre, impartial, indépendant, compétent et qui fait preuve d'esprit critique. Notre mission est de permettre aux commissaires aux comptes d'intervenir dans ces territoires nouveaux, ouverts aux commissaires aux comptes - prestations, durabilité - en respectant les principes de déontologie. C'est dans cet esprit que travaillent tous les commissaires aux comptes membres de la commission d'Éthique professionnelle : faire de notre déontologie un atout pour le développement de la profession !

# LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2025

**Le CGRP a pour vocation, depuis plus de 50 ans, d'accompagner les professionnels dont la responsabilité est mise en cause en matière civile, pénale et/ou disciplinaire grâce à l'expertise et l'expérience des personnes qui y participent : élus, permanents de la CNCC, représentants de l'assureur, MMA et du courtier, SophiAssur, avocats spécialisés dans la défense de la profession et experts qualifiés.**

Le nombre d'affaires ouvertes en matière civile continue de diminuer et cette tendance est pérenne. Ces chiffres traduisent une bonne maîtrise de la sinistralité de la profession, due notamment à l'augmentation de la qualité des travaux des professionnels, aux efforts de formation et de prévention, ainsi qu'à la pertinence et à la qualité de la défense des confrères. Ils permettent des résultats positifs en matière de couverture et de primes des contrats d'assurance professionnelle.

Lors des réunions plénières de 2025, près de quarante dossiers ont été abordés par le CGRP, avec pour objet d'analyser les nouveaux sinistres à forts enjeux ou ceux déjà ouverts dont les procédures ont évolué. Le CGRP s'est également réuni en formation restreinte à près de trente reprises, avec pour objet le suivi de dossiers particulièrement importants pour la profession.

En 2025, Valentin Ryngaert, président du CGRP, a souhaité accentuer le suivi attentif des procédures en matière disciplinaire, dont le nombre et les enjeux augmentent.

Enfin, sensibilisé par son assureur et son courtier sur l'utilité de mettre en place, face à la menace cyber, des mesures de prévention telles que des solutions EDR (Endpoint Detection and Response), le CGRP s'est rapproché de Nathalie Malicet, Présidente de la commission Innovation dans les Outils d'audit. Ensemble, ils ont effectué auprès des commissaires aux comptes une enquête, dont l'objectif est d'identifier les besoins des cabinets et de leur proposer prochainement un accompagnement pour l'identification de solutions EDR adaptées à leurs usages.



## CNCC ASSISTANCE

CNCC Assistance, dirigée par Angel Bricola, accompagné de Gilles Hengoat et Jean-Bernard Cappelier ses vice-présidents, a poursuivi en 2025 son rôle de défense et de soutien des commissaires aux comptes dont la responsabilité, dans l'exercice de leur activité professionnelle, est mise en cause ou risque de l'être. Les référents du réseau ont été sollicités, sur tous les aspects de la responsabilité professionnelle, près de trente fois en 2025, soit un peu moins que les années précédentes. Dans de nombreux cas, les référents ont orienté les commissaires aux comptes vers le courtier en assurances, qui a procédé à l'organisation des moyens de défense. Dans certaines situations, le soutien psychologique a été mis en œuvre et assuré grâce à l'intervention de l'APESA, association avec laquelle la CNCC a continué son partenariat. La disponibilité et la réactivité des référents, qui permettent une rapide prise en charge des commissaires aux comptes en situation de difficulté, doivent être spécialement soulignées. Leur approche confidentielle et leur écoute attentive contribuent à l'efficacité du dispositif.



**CNCC ASSISTANCE**  
Défense et soutien des professionnels  
**0826 900 900**

## FORMATION

En lien avec CNCC formation, le CGRP a organisé, en 2025, 2 webinaires, 3 e-learning et une formation, destinés à informer les professionnels sur les risques liés aux mises en cause de la responsabilité professionnelle, pour les anticiper, les éviter et les gérer. Le webinaire traitant de la responsabilité en matière disciplinaire a présenté les profondes modifications apportées récemment à la procédure disciplinaire.

Les webinaires ont été animés par des avocats spécialisés dans la défense de la profession et par Jean-Marie Ferrando, ancien président du CGRP.

Ces webinaires ont rassemblé entre  
**110 et 135 confrères**

# DES RÉPONSES ET UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉS AUX ENJEUX RENCONTRÉS

**La commission des Études comptables a maintenu un rythme soutenu dans l'élaboration et l'actualisation de la doctrine comptable afin d'apporter des réponses adaptées aux enjeux rencontrés par les commissaires aux comptes dans l'exercice de leurs missions. Elle a également renforcé son implication au sein des travaux de l'Autorité des normes comptables, tout en accordant une attention particulière à l'accompagnement de la profession dans la mise en œuvre du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La Commission continue de mettre son expertise au service des confrères en apportant des réponses techniques aux questions qui lui sont soumises, tant en matière d'établissement des comptes annuels que des comptes consolidés, et ce, dans l'ensemble des secteurs d'activité.

L'année a également été marquée par l'entrée en vigueur du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui a suscité de nombreuses interrogations quant à son application pratique. Pour y répondre, sous l'impulsion de la commission des Études comptables, des travaux ont été engagés en coordination avec le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, afin d'accompagner la profession dans la mise en œuvre de ce nouveau règlement. Ces travaux ont conduit à la publication de plusieurs documents sous forme de FAQ, couvrant diverses thématiques liées à son application.

Par ailleurs, le cyclone Chido, survenu à la fin de l'année 2024, a causé des dommages particulièrement importants pour les entreprises du département de Mayotte, avec des répercussions potentielles sur celles entretenant des relations économiques et commerciales avec les acteurs locaux.

Dans ce contexte, la commission des Études comptables a publié une FAQ destinée à rappeler les principes comptables à appliquer en situation de catastrophe naturelle, ainsi que les principaux points d'attention à apprécier, sur la base des textes réglementaires et doctrinaux en vigueur.

Jean-Charles Boucher, Président de la commission des Études comptables, a animé quinze conférences et webinaires consacrés à l'actualité comptable et au règlement relatif à la modernisation des états financiers. Ces interventions ont notamment eu lieu lors des universités d'été organisées par les régions et durant les Assises nationales des commissaires aux comptes, afin de partager les évolutions comptables, les travaux et les réflexions de la Commission au plus près des territoires.

En outre, la Commission poursuit activement sa participation aux travaux de plusieurs groupes de travail de l'Autorité des normes comptables.



**11**  
réunions en 2025

**125**  
questions traitées

**17**  
réponses publiées

**15**  
webinaires et conférences

## Jean-Charles Boucher

Président de la commission des Études Comptables



Cette année encore, notre commission s'est pleinement mobilisée pour offrir à la profession un appui technique fiable et réactif, face à des enjeux comptables en constante évolution. L'entrée en vigueur du règlement ANC n° 2022-06 a particulièrement sollicité notre expertise : j'ai notamment pris l'initiative de publier des documents pratiques à destination des professionnels.

Au delà de cet enjeu majeur, nous avons poursuivi nos travaux de doctrine. Notre ambition reste la même : apporter des réponses claires, utiles et adaptées aux situations auxquelles les commissaires aux comptes sont confrontés. Je tiens à saluer l'engagement constant des membres de la Commission, qui permet à nos travaux de rester au plus près des besoins de la profession, sans oublier bien sûr les équipes techniques de la CNCC qui apportent leur soutien permanent.



## DES NOUVELLES DE L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

L'ANC a apporté des précisions sur le traitement comptable des dotations populationnelles dans le secteur de la santé, à la suite d'une saisine de la Commission. Elle poursuit par ailleurs ses travaux relatifs au traitement comptable des crédits carbone et a engagé de nouvelles réflexions concernant le classement et la comptabilisation des titres.

Il convient également de signaler que le règlement ANC n° 2024-07, relatif à la distinction entre les autres fonds propres et les dettes, a été homologué et publié au Journal officiel du 27 décembre 2025. Il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec la possibilité d'une application anticipée pour les exercices en cours à la date de sa publication au Journal officiel.

# UNE PROFESSION MOBILISÉE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

**En 2025, la commission Secteur public a poursuivi son engagement au service de la transparence de l'information financière des entités publiques. Face à la diversité et à la complexité de ce périmètre, la Commission a structuré son organisation autour de cinq groupes de travail spécialisés, chacun dédié à un segment prioritaire : les établissements publics de santé, les collectivités territoriales, les organismes de logement social, les établissements publics nationaux (incluant les universités) et les établissements publics locaux. Cette architecture permet de couvrir l'ensemble des spécificités du secteur public tout en garantissant la qualité des livrables et en renforçant la capacité d'intervention des professionnels.**

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION

Les relations institutionnelles demeurent un axe prioritaire de la Commission en 2025. Des actions ciblées de représentation et de promotion ont été menées auprès des partenaires publics et institutionnels - ministères, Cour des Comptes, Direction générale des Finances publiques, associations d'élus, fédérations sectorielles - afin que la profession participe activement aux débats réglementaires et sectoriels. Cette présence active permet non seulement d'anticiper les évolutions normatives et législatives, mais également de positionner le commissaire aux comptes comme un acteur légitime et reconnu de l'écosystème public, capable de contribuer à l'amélioration continue, à la fiabilisation et la lisibilité des comptes publics.

## UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE PUBLIQUE

L'année 2025 a marqué une étape décisive pour l'audit des comptes du secteur public, avec la poursuite, par une part significative des collectivités expérimentatrices de la certification, d'un audit annuel dans la cadre d'une démarche volontaire. Les audits volontaires ainsi que la multiplication de projets de fiabilisation des comptes initiés par d'autres collectivités s'inscrivent dans la continuité de l'expérimentation lancée en 2017 dans le cadre de la loi NOTRé, dont les bilans unanimement positifs - établis par le Gouvernement, le Sénat et la Cour des Comptes - témoignent de l'apport majeur de la certification pour la qualité des comptes et la robustesse du contrôle interne des entités publiques.

Dans ce contexte, la commission Secteur public a mis à disposition de la profession une plaquette de communication dédiée aux collectivités territoriales conçue pour valoriser les missions des commissaires aux comptes et faciliter le dialogue avec les élus, les directeurs généraux des services et les directeurs financiers. Ce support pédagogique présente de manière accessible les apports concrets de l'audit des comptes pour les collectivités : renforcement de la crédibilité financière, amélioration des processus de contrôle interne, transparence vis-à-vis des citoyens et des partenaires financiers. En répondant aux objections courantes et en démystifiant la mission du commissaire aux comptes, cette plaquette constitue un outil précieux pour les professionnels dans leurs démarches de prospection et d'explication de la valeur ajoutée de leurs interventions.

Parmi les réalisations marquantes de 2025 figure également la note technique annuelle sur le logement social, publication de référence qui apporte aux professionnels un cadre d'intervention actualisé, des repères normatifs précis et des éclairages sur les enjeux comptables et financiers spécifiques aux organismes de logement social. Cette note s'inscrit dans une démarche de continuité, offrant aux cabinets une base solide pour conduire leurs missions de certification et d'audit dans ce secteur stratégique.

## UN ENGAGEMENT DANS LES RÉFLEXIONS SUR LE REPORTING DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC

Plusieurs représentants de la CNCC interviennent au sein des groupes de travail de la récente commission Durabilité du CNOCP qui a été chargée de faire des propositions relatives à l'information de durabilité pour les entités du secteur public.

## MONTÉE EN COMPÉTENCES ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

La montée en compétences des professionnels a constitué un enjeu central pour la Commission en 2025. Des formations sectorielles dédiées au secteur public ont été déployées, couvrant les spécificités comptables, réglementaires et opérationnelles des différents segments d'entités publiques. Qu'il s'agisse de maîtriser les référentiels comptables publics, d'appréhender les enjeux de gouvernance ou de comprendre les logiques budgétaires propres à chaque type d'entité, ces formations ont contribué à élever le niveau d'expertise de la profession et à sécuriser la qualité des interventions.



### Bruno Gérard

Président de la commission Secteur Public

En 2026, la commission Secteur public poursuivra et amplifiera son engagement. L'objectif est d'accroître encore l'impact des interventions des commissaires aux comptes sur le terrain, de conforter leur rôle au service de la transparence de l'action publique et de continuer à produire des outils opérationnels et des supports de communication adaptés aux enjeux de chaque segment du secteur public. En conjuguant expertise technique, pédagogie et dialogue institutionnel, la commission Secteur public œuvre à faire du commissaire aux comptes un partenaire incontournable de la qualité et de la fiabilité des comptes publics.



Télécharger  
la brochure

# MODERNISATION ET ACTUALISATION DES MISSIONS DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Les travaux de la Commission ont été particulièrement marqués par l'analyse des pratiques de place qui se sont dessinées lors de la publication, par les établissements bancaires, des premiers rapports de durabilité, ainsi que par l'identification des sujets d'application transverses, en vue d'y apporter une réponse en étroite collaboration avec les commissions généralistes. S'agissant de l'audit financier, les travaux de la Commission ont porté sur l'application d'IFR18 au secteur bancaire, au travers notamment de son implication dans le groupe de travail de l'ANC.

Les résultats de ces travaux ont été partagés lors des forums semestriels du 4 juillet 2025 et du 24 novembre 2025, lesquels ont rassemblé près de 150 professionnels.

La Commission a entrepris en parallèle une revue de certaines missions connexes à l'audit financier afin d'apporter aux commissaires aux comptes des outils adaptés à leurs missions et à jour des pratiques les plus récentes. La Commission a ainsi publié une foire aux questions (FAQ) traitant de l'inclusion de bénéficiaires dans les fonds propres de base de catégorie 1 d'un établissement de crédit. Cette FAQ propose également un exemple en anglais de lettre de confort du commissaire aux comptes adressé à la direction de l'établissement.



**Laurence Dubois**  
Présidente de la commission Banques

Les travaux liés à la mission de certification des informations en matière de durabilité ont continué à mobiliser la commission Banques et les groupes de travail spécialisés. En parallèle, nous poursuivons nos travaux liés à l'audit financier et aux missions connexes. Nous travaillons ainsi activement pour remettre à jour les avis techniques liés à la mission du commissaire aux comptes sur le cantonnement des fonds dans les entreprises d'investissement et sur la protection des avoirs de la clientèle.

## ASSURANCES

### L'année 2025 a été riche en actualités pour les commissaires aux comptes du secteur de l'assurance et des mutuelles.

Les travaux de la Commission portant sur la mission de certification des informations en matière de durabilité se sont poursuivis tout le long de l'année 2025 afin d'accompagner les commissaires aux comptes pour le 2ème exercice de certification de l'état de durabilité. Les membres du groupe de travail Durabilité de la commission Assurances sont ainsi intervenus au Forum Mutuelles du 12 décembre 2025 pour rappeler toute la richesse de l'actualité ESG et revenir sur les difficultés d'application rencontrées par les acteurs du secteur.

En fin d'année, la loi de financement de la sécurité sociale et la loi de finances ont introduit des dispositions spécifiques au secteur de l'assurance qui font encore l'objet de débats.

La note relative à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance, rédigée par les membres de la Commission et publiée à la fin du mois de janvier 2025, en a rendu compte afin d'attirer l'attention des professionnels sur ces problématiques les concernant.

Enfin, si l'année 2025 a débuté par la publication au JOUE de la Directive révisée Solvabilité 2 qui introduit une obligation d'audit du bilan prudentiel des organismes d'assurance, l'année 2026 devrait s'achever par sa transposition dans la législation française. C'est une nouvelle mission qui est confiée aux commissaires aux comptes, qui devrait porter, pour la toute première fois, sur les données du bilan prudentiel au titre de l'exercice 2027 ! Tous les membres de la Commission et du groupe de travail Solvabilité 2 sont mobilisés pour accompagner les commissaires aux comptes dans ce nouvel exercice de certification.

## COMMISSION OPC

L'année 2025 a été tout particulièrement riche en termes de publications techniques pour la commission Placements Collectifs (ex - Commission OPC) et le GT FIA Immobiliers de la CNCC.

Tout d'abord, une 3ème version du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes des sociétés de gestion de portefeuille et de placements collectifs a été publiée en octobre 2025. Cette mise à jour du guide, réalisée de concert avec l'AMF, a permis de tenir compte de nouvelles dispositions législatives, relatives au secteur de la gestion collective, introduites par la loi DDADUE publiée en avril 2025.

En complément, deux nouvelles publications de la Commission ont marqué l'année 2025 : la première concerne un exemple de rapport sur les comptes annuels de SICAV cotée incluant des exemples de points clés de l'audit. La seconde concerne un avis technique relatif à l'attestation que doit délivrer annuellement le commissaire aux comptes des placements collectifs disposant de l'agrément Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (« ESUS »).



**Pierre Masieri**

Président de la commission OPC

**Outre les travaux ayant donné lieu à publication, la Commission et le Groupe de travail se sont mobilisés pour animer, en date du 15 janvier 2025 et avec la contribution de l'AMF, de l'ANC et des associations professionnelles représentatives des gestionnaires d'actifs, la demi-journée d'information des confrères intervenant sur le domaine.**

En parallèle, les travaux du GT FIA Immobiliers ont conduit à la publication d'une mise à jour de l'avis technique relatif à l'intervention du commissaire aux comptes lors des opérations d'apport en nature dans les OPCI.

La Commission a contribué au cours de l'été 2025 à la réponse de la CNCC relative à la consultation lancée par l'IESBA (Conseil des normes internationales de déontologie comptable) portant sur l'application des règles d'indépendance concernant l'audit des placements collectifs. Cette réponse a permis de faire entendre la voix de la Profession et les spécificités du marché français de la gestion collective qui occupe les toutes premières places européennes.

Enfin et sans que les travaux aient conduit à une publication CNCC, la Commission s'est mobilisée pour apporter des réponses à la concertation de Place ayant conduit à la publication, par les associations professionnelles représentant les gestionnaires d'actifs financiers, de la FAQ relative à la mise en œuvre du règlement ANC n° 2020-07 modifié, applicable aux comptes annuels des placements collectifs à capital variable.



**Abder Aouad**

Président de la commission Assurances

**Les membres de la Commission poursuivent leurs travaux pour accompagner les commissaires aux comptes dans la nouvelle mission de certification du reporting prudentiel des organismes d'assurance qui débutera en 2027. En complément d'un module de formation dédié à l'audit prudentiel qui va enrichir le dispositif de formation Solvabilité 2 actuel de la CNCC, nous organiserons des points d'information à destination des confrères dès que nécessaire.**



**Sylvain Giraud**

Président du groupe de travail FIA Immobiliers

**Au moment de la publication du rapport annuel de la CNCC, de nouvelles publications techniques seront mises à disposition des confrères, notamment un avis technique relatif aux opérations de fusion dans les OPCI qui tient compte de nouvelles pratiques du marché.**

## UN RÔLE STRUCTURANT AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ESS



En 2025, la commission des Acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) de la CNCC a poursuivi et renforcé son engagement au service d'un secteur essentiel à la cohésion sociale, à l'intérêt général et à la vitalité démocratique. Dans un environnement réglementaire, économique et sociétal en constante évolution, la Commission a confirmé le rôle central des commissaires aux comptes comme tiers de confiance des associations, fondations, fonds de dotation et autres acteurs de l'ESS. Forte de l'expertise collective de ses membres et de l'implication active de ses groupes de travail, la Commission a œuvré tout au long de l'année pour accompagner les professionnels, sécuriser les pratiques et contribuer aux réflexions nationales sur les enjeux propres à l'ESS.

Les commissaires aux comptes constituent le premier corps de contrôle externe des organismes de l'ESS, avec plusieurs dizaines de milliers de mandats exercés dans ce secteur. À ce titre, la commission des Acteurs de l'ESS entretient un dialogue constant avec les autorités publiques, les instances de régulation et les partenaires institutionnels, afin de favoriser une application pragmatique, sécurisée et cohérente des cadres juridiques et comptables.

En 2025, cette dynamique partenariale s'est traduite par une participation active aux débats relatifs à la transparence financière, à la prévention des difficultés, à la gouvernance des organismes d'intérêt général et à l'évolution des normes comptables et professionnelles applicables aux entités de l'ESS.



### **Aurélie Joubin et Joël Fusil**

Co-présidents de la commission des Acteurs de l'ESS

**Anticiper les fragilités, accompagner les transformations : le commissaire aux comptes au cœur des enjeux de l'ESS.**



## UNE PRODUCTION DOCTRINALE ET TECHNIQUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

**Dans un souci constant de répondre aux attentes et aux questionnements des confrères, les groupes de travail de la Commission ont poursuivi leurs travaux sur l'ensemble des thématiques structurantes du secteur, notamment :**

- l'appel à la générosité du public, les clubs sportifs,
- les fondations et fonds de dotation,
- les ESSMS et le secteur sanitaire et médico-social,
- la doctrine comptable et normative,
- les organismes de formation et opérateurs de compétences,
- les spécificités juridiques et fiscales des différentes familles de l'ESS.

Ces travaux ont donné lieu à la publication d'avis techniques, à la mise à jour de guides de référence, à la diffusion de communications professionnelles et à l'élaboration de supports pédagogiques, contribuant ainsi à la sécurisation des pratiques et à l'élévation du niveau de maîtrise technique des commissaires aux comptes intervenant dans l'ESS.

## PERSPECTIVES

**En 2025, la commission des Acteurs de l'ESS a ainsi confirmé sa place comme instance de référence au sein de la CNCC pour le suivi, l'analyse et l'accompagnement des évolutions du secteur non lucratif et de l'économie sociale et solidaire.**

À l'aube des travaux à venir, la Commission entend poursuivre ses actions autour de plusieurs priorités :

- l'anticipation des évolutions normatives et réglementaires en participant notamment aux échanges avec l'Autorité des Normes Comptables sur les évolutions possibles sur le règlement ANC n°2018-06,
- le renforcement de l'accompagnement des professionnels face à la complexité croissante des cadres applicables,
- la poursuite du dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs institutionnels,
- et la valorisation du rôle des commissaires aux comptes dans la sécurisation et la pérennité des organismes de l'ESS.

## FORMATION, ÉCHANGES ET VALORISATION DES EXPERTISES

La Commission a également joué un rôle moteur dans la formation et l'information des professionnels, notamment à travers l'organisation de la Journée nationale des associations, fondations et fonds de dotation, le renforcement du parcours de formation en intégrant en 2025 une session sur l'audit du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Les journées nationales, conférences et tables rondes organisées ou coorganisées par la Commission ont permis de croiser les regards des praticiens, des régulateurs et des acteurs de terrain, et de mettre en lumière les enjeux contemporains de l'ESS, qu'ils soient juridiques, comptables, financiers ou sociétaux.

Ces temps d'échange ont également contribué à renforcer la visibilité et la reconnaissance du rôle du commissaire aux comptes comme tiers de confiance de l'ensemble des parties prenantes.



## ENTRE ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET DÉFIS DU SECTEUR AGRICOLE

En 2025, la commission de la Coopération agricole a poursuivi un travail soutenu aux côtés des commissaires aux comptes du secteur, répondant à leurs nombreuses attentes et sollicitations. Plusieurs chantiers importants ont marqué l'année.

La Commission a d'abord poursuivi ses travaux sur les outils méthodologiques d'aide à l'audit des comptes annuels. Après la conception et la mise à jour de nombreux outils publiés sur Sidoni fin 2024, un nouveau groupe de travail a été mis en place pour développer un outil dédié aux vérifications spécifiques du commissaire aux comptes dans les coopératives agricoles. Ce dispositif est en cours de finalisation.

Par ailleurs, la formation « Audit du secteur viticole : points de vigilance », animée par des membres de la Commission et dispensée par CNCC Formation, a fait l'objet d'une mise à jour afin de prendre en compte les évolutions récentes du secteur et de la pratique professionnelle.

La Commission a également approfondi ses travaux en lien avec l'Association Nationale de Révision (ANR), notamment autour de la nouvelle définition du résultat exceptionnel dans les comptes annuels. Les analyses ont porté sur les impacts possibles sur le résultat distribuable des coopératives agricoles à leurs associés coopérateurs. Un avis du HCCA a d'ailleurs été publié à ce sujet sur son site internet et relayé sur Sidoni.

En parallèle, la Commission a continué d'apporter un soutien technique aux confrères en répondant aux nombreuses questions rencontrées dans l'exercice de leur mandat au sein des coopératives agricoles.

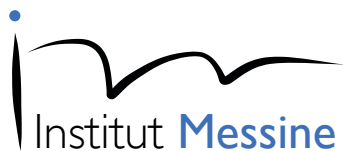
Enfin, l'année a été marquée par la Journée nationale d'information, organisée le 21 novembre 2025 à l'Académie d'Agriculture de France. L'événement a réuni 122 professionnels du secteur et proposé un programme riche et varié : point d'étape sur les lois Egalim, impacts de la modernisation des états financiers des coopératives et de leurs unions, outils de financement, spécificités de la facturation électronique, partages d'informations techniques, ainsi qu'une conférence dédiée à l'intelligence artificielle.



### Emmanuelle Rouxel

Présidente de la commission Coopération agricole

**Dans un contexte agricole en pleine mutation, entre pressions économiques, transition durable et exigences croissantes de transparence, le commissaire aux comptes joue un rôle clé dans les coopératives agricoles : garantir la fiabilité, éclairer les décisions et renforcer la confiance indispensable à la pérennité du modèle coopératif.**



# 10 ANS DE REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE

**En 2025, l'Institut Messine, think tank créé à l'initiative de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, a célébré les 10 ans de sa première publication (Fiscalité et politiques publiques : Peut-on vraiment orienter le comportement des entreprises par l'impôt ? - mars 2015). Au cours de cette année, il a supervisé la production de nouvelles publications.**



## Yannick Ollivier

Président de l'Institut Messine  
(depuis 2025) Vice-président du CNOEC  
Ancien président de la CNCC (2020-2024)

Depuis dix ans, l'Institut a publié des Notes, des Recueils, des Rapports, tous nourris de cette même volonté : rendre intelligible sans rendre simpliste, rendre accessible sans appauvrir, rendre utile sans renoncer à la nuance. Il ne s'agit pas de produire des idées en chambre, mais de contribuer à la vie du débat public en donnant à chacun les moyens de comprendre, et donc d'agir.

## GOVERNANCE DES ENTREPRISES COTÉES : VERTUS ET LIMITES DES PROXY ADVISORS

Cette note examine le rôle croissant des proxy advisors, acteurs clés mais souvent méconnus de la gouvernance des entreprises cotées. En orientant les votes des grands actionnaires lors des assemblées générales, ces agences exercent une influence significative sur les décisions stratégiques des entreprises, notamment en matière sociale, environnementale et de rémunération.

Sans remettre en cause leur utilité, la note appelle à un débat éclairé et rigoureux afin de garantir une gouvernance équilibrée, exigeante et responsable.

La note a été présentée le 22 juin à la Maison des professions libérales (Interfimo) en présence de son auteure Carole Rozen, de Cédric Lavérie, responsable de la recherche France chez Institutional Shareholder Services (ISS), d'Astrid Milsan, secrétaire générale adjointe de l'Autorité des marchés financiers et d'Helman Le Pas de Sécheval, secrétaire général de Veolia.

## 10 NOTIONS CLÉS POUR COMPRENDRE L'ÉCONOMIE... ET LE DÉBAT PUBLIC

À l'occasion de ses dix ans, l'Institut Messine propose un recueil de dix indicateurs essentiels pour éclairer les grands équilibres économiques contemporains. Dans un environnement saturé de données, souvent mal interprétées ou instrumentalisées, l'enjeu n'est pas seulement de mesurer, mais de choisir ce qui mérite de l'être.

Ces indicateurs - du déficit public au coût réel de la dette, de l'écart-type des revenus au nombre d'heures travaillées par habitant - visent à dépasser les lectures superficielles pour restituer la complexité des dynamiques économiques, sociales et financières. Ils rappellent qu'une mesure n'est jamais neutre : elle structure les incitations, oriente les décisions et façonne le débat public.

Organisé autour de trois exigences : l'image juste, la prise en compte du temps long et l'attention au vécu des acteurs, ce recueil entend contribuer à une meilleure compréhension des transformations à l'œuvre. Fidèle à sa vocation, l'Institut Messine affirme ainsi son ambition de renforcer la culture économique et l'autonomie intellectuelle au service d'un débat public plus éclairé.

**Accountancy Europe**  
Avenue d'Auderghem 22/28/8  
1040 Bruxelles, Belgique  
+32 2 893 33 60  
accountancyeurope.eu

**ACPR Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution**  
4, Place de Budapest  
CS 92459  
75436 Paris Cedex 09  
01 49 95 40 00 / acpr.banque-france.fr

**ACTEO**  
55, avenue Bosquet - 75007 Paris  
acteo.org

**AFAI Association française de l'audit et du conseil informatiques**  
Centre d'affaires Alac Etoile  
3, rue du Colonel Moll - 75017 Paris  
01 40 08 47 81 / afai-isaca.fr

**AFC Association francophone de comptabilité**  
c/o CNOEC  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
afc-cca.com

**AFEC Association des femmes experts-comptables**  
200-216, rue Raymond Losserand  
75680 Paris cedex 14  
01 44 15 60 00  
Femmes-experts-comptables.com

**AFEP Association française des entreprises privées**  
25, rue d'Astorg - 75008 Paris  
01 43 59 65 35 / afep.com

**AMF Autorité des marchés financiers**  
17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02  
01 53 45 60 00 / amf-france.org

**ANC Autorité des normes comptables**  
5, place des Vins de France  
75573 Paris Cedex 12  
anc.gouv.fr

**ANECs Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires**  
**CJEC Club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes**  
92, rue de Rivoli - 75004 Paris  
01 42 72 73 72  
anecs.anecs-cjec.org  
cjec.anecs-cjec.org

**ANSSI Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information**  
51, boulevard de la Tour-Maubourg  
75700 Paris 07 SP  
01 71 76 85 85 / cyber.gouv.fr

**CAVEC Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes**  
48 bis, rue Fabert - 75007 Paris  
01 80 49 25 25 / cavec.fr

**CCEF Compagnie des conseils et experts financiers**  
120, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
01 44 94 27 70 / ccef.net

**Cercle Coligny**  
200-216 rue Raymond Losserand  
75014 Paris

**CIP National Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises**  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
01 44 15 60 00 / cip-national.fr

**CNB Conseil national des Barreaux**  
180 Bd Haussmann - 75008 Paris  
01 53 30 85 60 / cnb.avocat.fr

**CPF Centre des professions financières**  
41, boulevard des Capucines  
75002 Paris  
01 44 94 02 55  
professionsfinancieres.com

**CPME Confédération des petites et moyennes entreprises**  
8-10, Terrasse Bellini  
92806 Puteaux Cedex  
01 47 62 73 73 / cpme.fr

**Conférence générale des juges consulaires**  
1, quai de Corse - 75181 Paris Cedex 04  
01 44 32 83 47  
tribunauxdecommerce.fr

**CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés**  
3 place de Fontenoy - TSA 80715  
75334 Paris Cedex 07  
01 53 73 22 22 / cnil.fr

**CNOEC Conseil national de l'ordre des experts-comptables**  
Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75680 Paris Cedex 14  
01 44 15 60 00 / experts-comptables.fr

**Droit et commerce**  
72, avenue du Docteur Arnold Netter  
75012 Paris  
01 46 28 38 37 / droit-et-commerce.org

**ECR Fédération des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités**  
Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
06 08 74 65 56  
experts-comptables-retraites.fr

**EFFA École Française de Formation à l'Audit**  
62, rue de Miromesnil - 75008 Paris  
01 45 62 65 33 / ecole-audit.fr

**ENM École nationale de la magistrature**  
3ter, quai aux Fleurs - 75004 Paris  
01 44 41 88 20 / enm.justice.fr

**ENOES École de l'Expertise Comptable et de l'Audit**  
62, rue de Miromesnil - 75008 Paris  
01 45 62 80 59 / enoes.com

**EPITA École des ingénieurs en intelligence informatique**  
14-16, rue Voltaire  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 44 08 01 01 / epita.fr

**FIDEF Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones**  
Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
01 44 15 62 95 / fidef.org

**H2A Haute autorité de l'audit**  
16-32, rue Henri Regnault - Tour Watt  
CS 30404 - 92902 Paris La Défense  
Cedex  
01 80 40 75 00 / h2a-france.org

**IAASB International auditing and assurance standards board**  
529, 5th Avenue  
New York, New York 10017  
United States  
+1(212) 286-9344 / iaasb.org

**IESBA**  
529, 5th Avenue  
New York, New York 10017  
United States  
+1(212) 286-9344  
ethicsboard.org

**IFA Institut français des administrateurs**  
11 bis, rue Portalis  
75008 Paris  
01 80 05 62 20 / ifa-asso.com

**IFAC International federation of accountants**  
529, 5th Avenue  
New York, New York 10017  
United States  
+1(212) 286-9344 / ifac.org

**IFACI Institut français de l'audit et du contrôle internes**  
98 bis, boulevard Haussmann  
75008 Paris  
01 40 08 48 00 / ifaci.com

**Institut Messine**  
Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
institutmessine.fr

**IVSC**  
20, St Dunstan's Hill  
London EC3R 8HL  
United Kingdom  
+44(0)203 795 3140 / ivsc.org

**MEDEF Mouvement des entreprises de France**  
55, avenue Bosquet - 75007 Paris  
01 53 59 19 19 / medef.com

**XBRL France eXtensible Business Reporting Language**  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
06 32 24 66 39 / xbrlfrance.org





Les commissaires aux comptes,  
bâisseurs d'une société de confiance

---



[www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)

200/216 rue Raymond Losserand  
CS 70044 75680 Paris Cedex 14  
+33 (0)1 44 77 82 82

